

UNITED NATIONS



NATIONS UNIES

SECURITY COUNCIL

OFFICIAL RECORDS

SECOND YEAR

CONSEIL DE SECURITE

PROCES-VERBAUX OFFICIELS

DEUXIEME ANNEE

No. 88

201st meeting

201ème séance

10 September 1947

10 septembre 1947

Lake Success

New York

(26 p.)

TABLE -OF CONTENTS

Two hundred and first meeting

	<i>Page</i>
353. Provisional agenda	2343
354. Remarks by the new President.....	2343
355. Adoption of the agenda.....	2343
356. Continuation of the discussion of the Egyptian question	2343
357. Discussion of agenda items for future meetings	2364

TABLE DES MATIERES

Deux-cent-unième séance

	<i>Pages</i>
353. Ordre du jour provisoire.....	2343
354. Allocution du nouveau Président.....	2343
355. Adoption de l'ordre du jour.....	2343
356. Suite de la discussion sur la question égyptienne	2343
357. Discussion des points de l'ordre du jour des séances ultérieures	2364



SECURITY COUNCIL

CONSEIL DE SECURITE

OFFICIAL RECORDS

SECOND YEAR

No. 88

PROCES-VERBAUX OFFICIELS

DEUXIEME ANNEE

No 88

TWO HUNDRED AND FIRST MEETING

*Held at Lake Success, New York,
on Wednesday, 10 September 1947, at 3 p.m.*

*President: Mr. A. GROMYKO (Union of Soviet
Socialist Republics.)*

*Present: The representatives of the following
countries: Australia, Belgium, Brazil, China, Co-
lombia, France, Poland, Syria, Union of Soviet
Socialist Republics, United Kingdom, United
States of America.*

353. Provisional agenda (document S/Agenda/201/Corr. 1)

1. Adoption of the agenda.
2. The Egyptian question:
 - a) Letter dated 8 July 1947, from the Prime Minister and Minister for Foreign Affairs of Egypt addressed to the Secretary-General (document S/410)¹.

354. Remarks by the new President

The PRESIDENT: First of all, I wish to thank my predecessor, the representative of Syria, for his very able presidency during the month of August. I think we made certain progress in August. We worked very hard. Of course, some questions still remain to be solved.

355. Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

356. Continuation of the discussion of the Egyptian question

At the invitation of the President, Mahmoud Fahmy Nokrashy Pasha, Prime Minister and Minister for Foreign Affairs of Egypt, took his seat at the Council table.

The PRESIDENT: I wish to remind the Council

¹ See *Official Records of the Security Council*, Second Year, No. 59.

DEUX-CENT-UNIEME SEANCE

*Tenue à Lake Success, New-York,
le mercredi 10 septembre 1947, à 15 heures.*

*Président: M. A. GROMYKO (Union des
Républiques socialistes soviétiques).*

*Présents: Les représentants des pays suivants:
Australie, Belgique, Brésil, Chine, Colombie,
France, Pologne, Syrie, Union des Républiques
socialistes soviétiques, Royaume-Uni, États-Unis
d'Amérique.*

353. Ordre du jour provisoire (docu- ment S/Agenda/201/Corr. 1)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La question égyptienne.
 - a) Lettre, en date du 8 juillet 1947, adres-
sée au Secrétaire général par le Premier
Ministre et Ministre des Affaires étran-
gères d'Égypte (document S/410)¹.

354. Allocution du nouveau Président

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je désire tout d'abord remercier mon prédécesseur, le représentant de la Syrie, de l'habileté avec laquelle il a présidé les débats du Conseil pendant le mois d'août. J'estime que nos travaux — et nous avons beaucoup travaillé — ont avancé au cours de ce mois bien que, fort naturellement, la solution de certaines questions reste pendante.

355. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

356. Suite de la discussion sur la question égyptienne

Sur l'invitation du Président, Mahmoud Fahmy Nokrachy Pacha, Premier Ministre et Ministre des Affaires Étrangères d'Égypte, prend place à la table du Conseil.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je vou-

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, Deuxième Année, No 59.

of the situation in which we find ourselves at this meeting. After a prolonged discussion of the Egyptian question, the representatives of two countries on the Security Council submitted certain proposals some time ago; I have in mind the resolutions submitted by the representatives of Brazil and Colombia. These proposals were discussed and voted upon. The resolution submitted by the Brazilian representative¹ was voted upon on 28 August. It did not receive the necessary majority and consequently was not accepted. The proposal of the Colombian representative² was voted upon on 29 August and was likewise rejected by the Security Council.

For the time being I do not have any speakers on my list, nor do I have any proposals. If any member of the Security Council wishes to offer any proposal with regard to the Egyptian question I ask him to submit it and to make the necessary explanation.

Mr. TSIANG (China): I have the honour to place before the Security Council the following draft resolution³:

"The Security Council,

"Having considered the dispute between the United Kingdom and Egypt brought to its attention by the letter of the Prime Minister of Egypt dated 8 July 1947;

"Recognizing the natural and reasonable desire of the Egyptian Government for the early and complete evacuation of British armed forces from Egypt;

"Noting that the Government of the United Kingdom has already evacuated its armed forces from certain parts of Egypt;

"Having confidence that the re-establishment of direct contact between the parties will result in early evacuation of remaining British armed forces;

"Recommends that the parties

"(a) Resume negotiations, and

"(b) Keep the Security Council informed of the progress of these negotiations and report thereon to the Council in the first instance not later than 1 January 1948."

In presenting this resolution I am deeply conscious of the fact that it is not likely to receive the blessing of either of the parties to the dispute. I suppose that in London I shall be denounced as being pro-Egyptian, while in Cairo I shall be denounced as being pro-British.

I claim, however, that this resolution is a fair one, submitted by a delegation whose Government is friendly to both parties. The only wish behind the resolution is to help the two countries to be friends and, I hope, to be better friends than ever before.

On the substance of the resolution itself, I think it is unnecessary to speak at length. On previous occasions I have made clear my delegation's point of view. I should like to say that this resolution does not pretend to assign responsibility or blame for what has happened in the past. It does not violate, but on the contrary, is in conformity with,

drais rappeler au Conseil la situation dans laquelle nous nous trouvons. Après une discussion prolongée de la question égyptienne, les représentants de deux pays membres du Conseil de sécurité ont présenté certaines propositions il y a quelque temps. Je veux parler des résolutions présentées par les représentants du Brésil et de la Colombie. Ces propositions ont été discutées et mises aux voix. Le projet de résolution soumis par le représentant du Brésil¹ a été mis aux voix le 28 août. Il n'a pas réuni la majorité nécessaire et n'a donc pas été accepté. La proposition du représentant de la Colombie² a été mise aux voix le 29 août. Elle a, de même, été rejetée par le Conseil de sécurité.

Pour le moment aucun orateur n'est inscrit et aucune proposition n'a été déposée. Si un membre du Conseil de sécurité désire présenter une proposition portant sur la question égyptienne, je lui demande de le faire en l'accompagnant des commentaires nécessaires.

M. TSIANG (*traduit de l'anglais*): J'ai l'honneur de soumettre au Conseil de sécurité le projet de résolution suivant³:

"Le Conseil de sécurité,

"Ayant examiné le différend qui existait entre le Royaume-Uni et l'Égypte, soumis à son attention par une lettre du Premier Ministre d'Égypte en date du 8 juillet 1947;

"Reconnaissant le désir naturel et raisonnable du Gouvernement égyptien de voir les forces armées britanniques évacuer rapidement et complètement le territoire égyptien;

"Prenant acte que le Gouvernement du Royaume-Uni a déjà fait évacuer par ses forces armées certaines parties de l'Égypte;

"Confiant que le rétablissement de négociations directes entre les parties aboutira à la rapide évacuation des forces armées britanniques encore présentes sur ce territoire;

"Recommande aux parties

"(a) De reprendre les négociations, et

"(b) De tenir le Conseil de sécurité au courant du progrès de ces négociations et de lui faire rapport à ce sujet le plus tôt possible avant le 1er janvier 1948."

En déposant cette résolution, j'ai pleinement conscience du fait que, vraisemblablement, elle n'aura l'approbation d'aucune des deux parties au différend. Je suppose qu'à Londres on me traitera de pro-égyptien, tandis qu'au Caire je passerai pour pro-britannique.

Je prétends cependant que cette résolution est équitable; elle est soumise par une délégation dont le Gouvernement entretient des relations amicales avec l'une et l'autre partie. Le seul désir qui inspire cette résolution est celui d'aider ces deux pays à être amis et même, je l'espère, meilleurs amis qu'ils ne l'ont jamais été.

Sur le fond même de la résolution, je crois inutile de m'expliquer longuement. En des occasions précédentes, j'ai fait connaître exactement le point de vue de ma délégation. Je voudrais ajouter que cette résolution ne prétend pas déterminer en quoi les parties au différend peuvent être tenues responsables de ce qui s'est produit

¹ See *Official Records of the Security Council*, Second Year, No. 80.

² *Ibid.*, No. 86, 198th meeting.

³ Document S/547.

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, Deuxième Année, No 80.

² *Ibid.* No 86, 198ème séance.

³ Document S/547.

the fundamental juridical principles of our Organization. In its essence, it is a political solution of the problem. It aims at facilitating a solution of the dispute between the two parties.

I hope that the two parties will appreciate the difficulties involved in framing such a resolution. The mere fact that the representative of the United Kingdom and the Prime Minister of Egypt may not like the resolution demonstrates that it is, on the whole, fair.

This resolution does not go into the question of how these difficulties shall be solved. It recommends direct negotiation. However, in the preamble, it does say that the desire of the Egyptian Government for the evacuation of United Kingdom forces is natural and reasonable. I would make bold to say that in that paragraph we have said no more than the action of the Government of the United Kingdom itself justifies our saying. In early negotiations, agreement was reached providing for evacuation. In spite of the fact that the draft protocol¹ was not ratified, the United Kingdom Government has gone ahead and withdrawn some of its forces from certain parts of Egypt.

In the course of the discussion here, the representative of the United Kingdom has assured us again and again that in the past, as well as in the present, it was not, and is not, the intention of the Government of the United Kingdom to use armed force in Egypt for any purpose other than those provided for in the Treaty of 1936²—in other words, that force has not been used, and is not being used, as pressure for achieving other objects.

In these paragraphs I feel that the Council states the principles for which it stands, and which are also in conformity with the real, fundamental policy of the Government of the United Kingdom. I only make this plea: that for the future of that part of the world and for the future of this Council, the members will see fit to lend their support to this resolution.

The PRESIDENT: I ask the members of the Council to express their opinion on this new proposal submitted by the Chinese representative. I hope that the text of it is at the disposal of all the members of the Council.

As no one has asked for permission to speak, I should like to ask the Prime Minister of Egypt whether he wishes to express his opinion on this subject.

NOKRASHY Pasha (Egypt): No one questions the sincerity of the representative of China in doing his best to find a solution to this problem. From the very beginning he has expressed a genuine sympathy for the claims of Egypt.

Nevertheless, I should like to make it clear that so long as United Kingdom armed forces continue to be stationed in Egyptian territory, I can see no

¹ See *Papers regarding the Negotiations for a Revision of the Anglo-Egyptian Treaty of 1936*, United Kingdom Command Paper 7179, Part I, Annex 3, Draft Evacuation Protocol.

² See Treaty of Alliance between the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland and Egypt, signed at London, 26 August 1936. *League of Nations Treaty Series*, vol. 173, No. 4031, pp. 401-424.

dans le passé; loin de violer les principes juridiques fondamentaux de notre Organisation, elle est au contraire conforme à ceux-ci. C'est par essence une solution politique du problème. Elle vise à permettre une solution du différend.

J'espère que les deux parties ne méconnaîtront pas les difficultés que comportait la rédaction de cette résolution; mais le seul fait qu'elle déplaira sans doute au représentant du Royaume-Uni et au Premier Ministre d'Égypte prouve qu'elle est, dans l'ensemble, équitable.

Cette résolution ne donne pas de détails sur la manière dont les difficultés seront résolues. Elle recommande des négociations directes. Toutefois, dans le préambule, elle indique clairement que le désir du Gouvernement égyptien de voir se retirer les troupes du Royaume-Uni est naturel et raisonnable. Je prendrai la liberté de déclarer que, dans ce paragraphe, nous n'en avons pas dit plus que ce à quoi l'attitude du Gouvernement du Royaume-Uni lui-même ne nous autorise. Au début des négociations, un accord prévoyant l'évacuation avait été conclu. En dépit du fait que le projet de protocole¹ ne fut pas ratifié, le Gouvernement du Royaume-Uni n'en avait pas moins commencé cette évacuation et a retiré quelques-unes de ses troupes de certaines régions d'Égypte.

Au cours des discussions qui ont déjà eu lieu ici, le représentant du Royaume-Uni nous a répété à maintes reprises que le Gouvernement du Royaume-Uni n'a jamais eu l'intention d'utiliser ses troupes en Égypte à des fins autres que celles prévues dans le Traité de 1936²; en d'autres termes, que la force n'a pas été et n'est pas utilisée comme moyen de pression en vue d'atteindre d'autres objectifs.

Dans les paragraphes de la présente résolution, j'estime que le Conseil définit les principes qu'il soutient, principes qui sont également conformes à la politique véritable et fondamentale du Gouvernement du Royaume-Uni. Je me bornerai à lancer cet appel: pour l'avenir de ce pays et pour l'avenir de cet organisme, puissent les membres du Conseil estimer opportun d'accorder leur appui à cette résolution.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je demande aux membres du Conseil de donner leur avis sur la nouvelle proposition faite par le représentant de la Chine. J'espère que le texte de ce projet de résolution est à la disposition de tous les membres du Conseil.

Puisque personne n'a demandé la parole, je prierai le Premier Ministre d'Égypte de nous dire s'il désire donner son avis sur la question.

NOKRACHY Pacha (Égypte) (*traduit de l'anglais*): Nul ne met en doute la sincérité des efforts faits par le représentant de la Chine pour aboutir à une solution. Dès le début, il a exprimé une sympathie sincère pour les revendications de l'Égypte.

Je dois néanmoins faire observer que je ne conçois pas la possibilité de négociations fructueuses avec le Gouvernement du Royaume-Uni

¹ Voir *Papers regarding the Negotiations for a Revision of the Anglo-Egyptian Treaty of 1936*, United Kingdom Command Paper 7179, Première Partie, Annexe 3, Projet de Protocole relatif à l'évacuation.

² Voir le Traité d'alliance entre le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et l'Égypte, signé à Londres le 26 août 1936. *Société des Nations, Recueil des Traités*, volume 173, No 4031, pages 401 à 424.

prospect of any fruitful negotiations with the Government of the United Kingdom. The stationing of foreign armed forces in our territory puts Egypt in a position of inequality in discussing any points of the dispute, for we are under a constant pressure, and the potential threat is always there.

I have repeatedly asked the United Kingdom to withdraw its troops, but the United Kingdom has not complied with those requests. Instead, Sir Alexander Cadogan has told the Security Council that the United Kingdom will not comply with those requests. Why? I can only conclude that its purpose in stationing its forces in our territory is to exert pressure upon us at present and in the future. It was only after a failure to rectify our position through negotiations that we came to the Security Council to claim our sovereign equality and to ask the Council to relieve us of the pressure under which we live. The United Kingdom will not evacuate its forces of its own accord, and unless we are relieved of this pressure, no negotiations will be successful.

The PRESIDENT: I should like to ask the representative of the United Kingdom whether he wishes to express his views with regard to this new proposal.

Sir Alexander CADOGAN (United Kingdom): I am quite willing to comply with the President's request.

Since the Security Council ran into difficulties on 29 August¹, various representatives, inspired by a desire to help the Council out of its difficulty, have devised various formulae. Some of the representatives have been good enough to show me their formulae. I am afraid I found all of them unsatisfactory because of one defect common to all, which I hope to explain in a moment.

I recognize the excellent intentions of the representative of China. I know how hard and how honestly he has worked to reach a satisfactory solution. He spoke of the difficulties of succeeding. I am fully aware of those, too, and I know that he has done his very best to overcome those difficulties. It may be that in the opinion of some of the members of the Council he has succeeded.

Since I am asked my opinion, I am afraid I must say that this text which he has submitted is still tainted by the same defect. I do not wish to waste the time of the Council, but may I recall the origin and the history of this case? My Government, as is known, agreed to enter into negotiations for the revision of the Treaty of 1936 even before it was bound to do so under the terms of that Treaty. At one point we had reached agreement on the three subjects of evacuation, the treaty of mutual defense, and the Sudan. There were three documents on which we had agreed. Thereafter, the negotiations broke down, not, in our opinion, because of any fault of ours, but because of the unilateral interpretation by the Egyptian

tant que des troupes du Royaume-Uni resteront stationnées en territoire égyptien. La présence de troupes étrangères sur notre territoire place l'Égypte dans une situation d'inégalité pour discuter des éléments du différend, car nous sommes soumis à une pression constante et nous restons sous le coup d'une menace toujours possible.

A maintes reprises, j'ai demandé au Royaume-Uni de retirer ses troupes; le Royaume-Uni n'a pas donné suite à ces requêtes. Bien au contraire, Sir Alexander Cadogan a déclaré ici au Conseil de sécurité que le Royaume-Uni n'y accèderait pas. Pourquoi? Je ne peux que penser que l'intention qui a présidé à l'établissement de ces troupes sur notre territoire est d'exercer une pression sur nous à présent et dans l'avenir. Ce n'est qu'après avoir échoué dans nos efforts pour rétablir notre situation, par voie de négociation, que nous nous sommes adressés au Conseil de sécurité pour revendiquer l'égalité des droits de souveraineté et lui demander de nous délivrer de la pression sous laquelle nous vivons. Le Royaume-Uni ne retirera pas ses troupes de son plein gré et, à moins que nous ne soyons soulagés de cette pression, aucune négociation ne pourra être menée à bonne fin.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je voudrais demander au représentant du Royaume-Uni s'il désire donner son avis sur cette nouvelle proposition?

Sir Alexander CADOGAN (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Je suis tout disposé à répondre à la demande du Président.

Depuis que le Conseil de sécurité s'est trouvé dans l'embarras, le 29 août¹, divers représentants, mûs par le désir de le tirer d'affaire, ont imaginé différentes formules. Certains ont été assez bons pour me montrer leurs formules. J'avoue que je les ai toutes trouvées peu satisfaisantes en raison d'un défaut qui leur est commun et sur lequel j'espère m'expliquer dans un moment.

Je me rends compte des excellentes intentions du représentant de la Chine; je connais le zèle et la loyauté dont il a fait preuve dans la recherche d'une solution satisfaisante. Il a parlé des difficultés qu'il a rencontrées; j'en ai pleinement conscience moi aussi, et je sais qu'il a fait de son mieux pour les surmonter. Certains membres du Conseil estimeront, peut-être, qu'il y est parvenu.

Puisqu'on me demande mon avis, j'avoue devoir dire que le texte soumis est entaché du même défaut que les textes antérieurs. Je n'ai pas l'intention d'abuser des instants du Conseil, mais qu'il me soit permis de rappeler l'origine et l'historique de cette affaire. Mon Gouvernement, on le sait, a accepté d'entreprendre des négociations pour la révision du Traité de 1936, avant même d'y être tenu par les termes de ce Traité. A un certain stade de ces négociations, nous étions d'accord sur l'ensemble des trois sujets: l'évacuation, le traité de défense mutuelle et le Soudan. Il y avait trois documents sur lesquels nous étions mis d'accord. Après quoi les négociations ont été rompues, à notre avis, non pas par une faute de notre part, mais par suite de l'interprétation uni-

¹ See *Official Records of the Security Council, Second Year, No. 87.*

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, Deuxième Année, No 87.*

Government of the Sudan Protocol¹. That interpretation, in our view, not only distorted the meaning and the purpose of that document, but seemed to us to deny to the Sudan Government the free and complete right of self-determination. That seemed wrong to us.

Then the Egyptian Government brought the matter before the Security Council. After the discussion had proceeded for a little while and statements on both sides had been heard, it seemed to be the wish of a substantial majority of the members of the Council to recommend that the parties should, under Article 33 of the Charter, resume negotiations in the hope of reaching a satisfactory solution, and to request them to keep the Council informed of those negotiations.

If a resolution with that purpose had been adopted, the effect, in my view, would have been that the Council would have given that procedure the chance to succeed, and would have waited to see whether negotiations or any other peaceful means of settlement of the parties' own choice could produce a satisfactory result. As I understand the Charter, it would be only when the Council thought those means had been proved inadequate or had been unduly delayed or protracted, that it would, under Article 36 and in the words of that Article, "recommend appropriate procedures or methods of adjustment".

If the Council contemplated recommending the resumption of negotiations, the intention—at least according to my understanding of it—presumably would be that those negotiations should cover the same field as those which had already so nearly succeeded. The position that has gradually grown up since the presentation of certain resolutions is that various suggestions have been made, various texts have been propounded, which attempt to alter or restrict the field of the negotiations or to assign priorities to certain parts of it. That, it seems to me, would amount to dealing with the merits of the case under Article 36. The Council appears to be attempting to work under two Articles at the same time, and I do not think that can produce a good result. I should have thought that the Council ought either to find that the possibilities of Article 33 had not been exhausted and give them a chance of being tried out further for a while, or it should proceed to deal with the case itself under Article 36. I do not know whether the Council is prepared to do that, but I do not see how we can work under both Articles at the same time.

My Government is quite prepared to accept a recommendation such as was originally contemplated, and even put to the vote², under Article 33. But we would find difficulty in accepting any of the variants, the effect of which would be, I believe, to shift the Council from the sphere of Article 33 of the Charter to that of Article 36. I do not know whether that was the Council's intention.

The present draft put before us at this meeting suffers, it seems to me, from that defect. It does not simply call upon the parties to resume the negotiations which had been initiated and carried

¹ See *Papers regarding the Negotiations for a Revision of the Anglo-Egyptian Treaty of 1936*, United Kingdom Command Paper 7179, Part I, Annex 2, Draft Sudan Protocol.

² See *Official Records of the Security Council*, Second Year, No. 86, 198th meeting.

latérale donnée par le Gouvernement égyptien au Protocole du Soudan¹. Cette interprétation, à notre avis, non seulement modifiait le sens et le but du document, mais, nous semble-t-il, retirait au Gouvernement du Soudan le droit de disposer de lui-même en toute liberté. Ceci nous a paru peu équilibré.

Le Gouvernement égyptien a alors soumis la question au Conseil de sécurité. Peu après le début de la discussion, après l'audition de l'une et de l'autre parties, il sembla que le désir d'une majorité importante des membres du Conseil était d'inviter les parties, en vertu de l'Article 33 de la Charte, à reprendre les négociations, dans l'espoir d'aboutir à une solution satisfaisante, et à tenir le Conseil au courant de ces négociations.

Si une résolution avait été adoptée en ce sens, il en eût résulté, à mon avis, que le Conseil aurait donné quelque chance de succès à cette procédure. Il eût alors attendu de voir si des négociations, ou tout autre moyen de règlement pacifique choisi par les parties, pouvaient aboutir à un résultat satisfaisant. Au sens de la Charte, telle que je la comprends, c'est seulement lorsque le Conseil aurait jugé que ces moyens s'étaient avérés insuffisants ou que les négociations traînaient indûment en longueur, qu'il aurait — en vertu de l'Article 36 et d'après les termes mêmes de cet Article — "recommandé les procédures ou méthodes d'ajustement appropriées".

Si le Conseil envisageait de recommander la reprise des négociations, son intention, à ce que je comprends du moins, serait sans doute que ces négociations aient le même objet que celles qui avaient déjà été si près de réussir. Or, il s'est avéré, au fur et à mesure de la présentation de certaines résolutions, que les diverses propositions formulées et les différents textes présentés, tendent à modifier ou restreindre le champ des négociations ou à attribuer la priorité à certains de leurs aspects. Ceci, à mon avis, revient à appliquer à l'affaire les dispositions de l'Article 36. Il semble que le Conseil essaie d'agir en vertu de deux articles à la fois et je ne crois pas que cela puisse produire de bons résultats. J'aurais pensé que le Conseil devrait, soit considérer que les possibilités de l'Article 33 n'ont pas été épuisées et tenter d'appliquer les dispositions de cet Article pendant quelque temps encore, soit s'attaquer au fond même de l'affaire, en application de l'Article 36. Je ne sais pas si le Conseil est disposé à le faire, mais je ne vois pas comment nous pourrions simultanément agir en vertu de deux Articles différents.

Mon Gouvernement est tout à fait disposé à accepter une recommandation du même ordre que celle qui avait été envisagée et même mise aux voix², au titre de l'Article 33. Mais nous estimons difficile d'accepter l'une quelconque des variantes, qui, je crois, aurait pour effet d'amener le Conseil à agir en vertu de l'Article 36 de la Charte, et non plus de l'Article 33. Je ne sais pas si c'est bien là l'intention du Conseil.

Le projet qui nous a été soumis au cours de la présente séance souffre, me semble-t-il, de ce défaut. Il n'invite pas simplement les parties à reprendre les négociations qui avaient été engagées

¹ Voir "*Papers regarding the Negotiations for a Revision of the Anglo-Egyptian Treaty of 1936*, United Kingdom Command Paper 7179", Première Partie, Annexe 2, Projet de Protocole relatif au Soudan.

² Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, Deuxième Année, No. 86, 198ème séance.

—or so we had hoped—to a successful point. It seems to single out one part only of the negotiations. It emphasizes the question of evacuation throughout. It recognizes “the natural and reasonable desire of the Egyptian Government for the early and complete evacuation of British armed forces from Egypt.” It is true—and I thank my Chinese colleague for noting this fact—that his resolution records that my Government has already evacuated its armed forces from certain parts of Egypt. But the resolution then goes on—and I cannot let this pass without a warning to the Council that I find it unacceptable—to imply that evacuation should begin directly contact between the parties has been re-established. I am not quite sure what that means.

The next point is that it is only after evacuation begins, apparently, that the parties are asked to resume negotiations on the other matters. I am not quite sure—and it is this point which I find impossible to accept—that the various areas of the dispute should be dealt with separately and according to a certain priority. In my opening statement to the Council¹, I think I made it clear that we wished to deal, as we had done in the original negotiations, with the entire area of the dispute as a whole. That is still the position of my Government, and I am afraid, therefore, that I must warn the Council that if this text is put to the vote in its present form, my Government will not consider it acceptable.

Of course, I do not have a vote², but I think the various members of the Council have already said that they wish to know the views of the parties to the dispute, and some have said that they would wish to vote only for a resolution which they had ascertained was acceptable to both sides.

May I add one word more. The Egyptian Prime Minister spoke of the position of inequality in which the Egyptian Government found itself because of the presence of United Kingdom troops in Egypt. He spoke of the pressure which my Government would be able to exert through the presence of those troops. While denying that this has been done in recent years, may I point out that, if the Security Council were now to invite the parties to resume negotiations and to report on those negotiations to the Council, there really could not be any question of our exerting pressure. Even if we really wanted to do so through the presence of our troops, it would be possible for Egypt immediately to draw the attention of the Security Council to any irregularity of that kind and to appeal against it. I think myself that a simple invitation to the parties to resume negotiations under the aegis of the Security Council, as it were, should certainly lead to the possibility of arriving at a happy result.

Mr. EL-KHOURI (Syria): I wish to comment on the last statement made, by Sir Alexander Cadogan.

¹ See *Official Records of the Security Council*, Second Year, No. 70, 176th meeting.

² See Article 27, paragraph 3 of the Charter of the United Nations.

et poursuivies, jusqu'à un point qui, persions-nous, permettait un heureux résultat; il semble ne vouloir s'appliquer qu'à une seule partie de ces négociations. D'un bout à l'autre, il insiste sur la question de l'évacuation. Il reconnaît qu'il est “naturel et raisonnable” que le Gouvernement égyptien souhaite “voir les forces britanniques évacuer rapidement et complètement le territoire égyptien”. Sa résolution rappelle, il est vrai — et je remercie notre collègue de la Chine d'avoir souligné le fait — que mon Gouvernement a déjà retiré ses troupes de certaines parties du territoire égyptien. Elle continue cependant — et je ne saurais laisser passer ce point sans avertir le Conseil qu'il est, à mon avis, inacceptable — elle continue, dis-je, par une phrase impliquant que l'évacuation devrait commencer dès la reprise de contact entre les parties; je ne vois pas exactement ce que cela veut dire.

Le projet prévoit ensuite, semble-t-il, que c'est seulement après le commencement de l'évacuation que les parties seront invitées à reprendre les négociations sur les autres questions. Je ne suis pas sûr de bien comprendre, mais je trouve impossible d'accepter le fait que les différents points en litige doivent être traités séparément et suivant un certain ordre de priorité. Dans la déclaration générale que j'ai faite au Conseil¹, je me suis efforcé de préciser que nous désirions traiter, comme nous l'avions fait dans les négociations antérieures, de l'ensemble de tous les aspects des questions en litige. L'attitude de mon Gouvernement reste toujours la même; je dois, à mon grand regret, avertir le Conseil que si le texte actuel est mis aux voix tel qu'il est, mon Gouvernement ne saurait le considérer comme acceptable.

Bien entendu, je n'ai pas le droit de vote², mais je crois que les différents membres du Conseil ont déjà dit qu'ils désirent connaître les avis des intéressés, et certains d'entre eux ont déclaré qu'ils désireraient voter que pour une résolution qui serait acceptable aux deux parties.

Puis-je ajouter un mot encore. Le Premier Ministre d'Égypte a parlé de la situation d'infériorité dans laquelle se trouvait le Gouvernement égyptien par suite de la présence de troupes du Royaume-Uni en Égypte. Il a parlé de la pression que mon Gouvernement serait en mesure d'exercer par la présence de ses troupes. Tout en niant que semblable pression ait été exercée au cours des dernières années, puis-je me permettre de faire observer que, si le Conseil de sécurité invitait aujourd'hui les parties à reprendre leurs négociations et à le tenir au courant de ces négociations, il ne pourrait vraiment pas être question d'exercer une pression. Même si nous désirions faire pression en profitant de la présence de nos troupes, l'Égypte pourrait, instantanément, attirer l'attention du Conseil de sécurité sur l'irrégularité de notre action et protester à ce sujet. Je crois, pour ma part, qu'une simple invitation à reprendre les négociations, en quelque sorte sous les auspices du Conseil de sécurité, pourrait certainement avoir des chances d'aboutir à un heureux résultat.

M. EL-KHOURI (Syrie) (*traduit de l'anglais*): Je voudrais dire quelques mots des dernières déclarations de Sir Alexander Cadogan.

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, Deuxième Année, No 70, 176ème séance.

² Voir le paragraphe 3 de l'Article 27 de la Charte des Nations Unies.

The first point he raised concerned the supposed contradiction between two Articles of the Charter, and the attitude of the Security Council in working under both Articles 33 and 36 at the same time.

This is the way I understand the situation. The points in the dispute presented to the Security Council fall into two different categories, of which one is more urgent than the other. The one which is more urgent is the presence of foreign troops in the territory of a Member State. On this point I believe the Security Council considered that the matter would require a prompt solution, while the other issues of the dispute could be dealt with, under Article 33 of the Charter, by negotiation. The urgent issue could be given a "method of adjustment" in accordance with the first paragraph of Article 36, which reads: "The Security Council may, at any stage of a dispute of the nature referred to in Article 33 or of a situation of like nature, recommend appropriate procedures or methods of adjustment." The method of adjustment for this first category is that prompt measures should be taken to complete the withdrawal of United Kingdom troops. This has been hinted at in the resolution presented by the Chinese delegation. I do not think, therefore, that there is any difficulty in understanding the attitude of the Security Council in dealing with one part of the dispute under Article 33 and with the other part under the first paragraph of Article 36.

The second point which I wish to mention concerns the matter of pressure. The continuous presence of foreign troops may be used as a means of pressure to influence the negotiations on other points at issue. I can readily believe the statement of the United Kingdom representative, that now that this matter has reached its present stage and is to be dealt with under the aegis of the Security Council, the Government of the United Kingdom certainly would not use its armed forces in Egypt to press or compel the Egyptian Government to accept the United Kingdom Government's point of view or its demands. That is quite certain.

But Sir Alexander Cadogan has just said that all the issues in dispute should be taken up together under one heading and dealt with jointly. Well, that means pressure, or if it is not so called, the influence of the pressure of troops may be understood as the use of pressure. For instance, it will be said: "Suppose we accept this resolution. It would have to be implemented by both parties. How would it be implemented?"

Let us examine the situation and view it as it may possibly appear in the future. The parties would proceed to negotiate or enter into direct contact, as is recommended. They would then begin talks on the matter. They would speak of the evacuation first of all, because this is the urgent point which is hinted at in this resolution and to which there must be a prompt solution. The Egyptian Government would ask the Government of the United Kingdom about the withdrawal of its troops. The United Kingdom Government would say, "Let us look at the other issues in the dispute. What are you going to do about them? What are you going to do with the Sudan, with the friendly relations between us, and with other

Il a fait allusion, en premier lieu, à la prétendue contradiction qui existerait entre deux Articles de la Charte et à l'attitude du Conseil de sécurité qui agirait à la fois en vertu des Articles 33 et 36 de la Charte.

Voici comment je comprends la situation: les questions en litige, qui ont été soumises au Conseil de sécurité, relèvent de deux domaines différents, et l'une est plus urgente que l'autre. La question la plus urgente, c'est la présence de troupes étrangères sur le territoire d'un Etat Membre. Sur ce point, je crois que le Conseil de sécurité a estimé que l'affaire exigeait une solution rapide, tandis que l'autre élément du différend pourrait, en vertu de l'Article 33 de la Charte, être réglé par voie de négociation. Une "méthode d'ajustement" pourrait être prévue pour la question urgente, en vertu du paragraphe premier de l'Article 36 qui dispose que "le Conseil de sécurité peut, à tout moment de l'évolution d'un différend de la nature mentionnée à l'Article 33 ou d'une situation analogue, recommander les procédures ou méthodes d'ajustement appropriées". La méthode d'ajustement, pour cette première question, c'est qu'il faudrait prendre des mesures rapides pour achever le retrait des troupes britanniques. C'est ce à quoi fait allusion la résolution présentée par la délégation de la Chine. Je ne crois donc pas qu'il y ait une difficulté quelconque à concilier l'attitude du Conseil de sécurité lorsqu'il traite d'une partie du différend en vertu de l'Article 33 et lorsqu'il applique à l'autre partie les dispositions prévues au paragraphe premier de l'Article 36.

Le second point que je désire aborder a trait à la question de la pression. La présence continue de troupes étrangères peut être employée comme moyen de pression pour influencer les négociations sur d'autres points en litige. Je crois aisément que, comme l'a dit le représentant du Royaume-Uni, au point où en est la question et du fait qu'elle doit être réglée sous les auspices du Conseil de sécurité, le Gouvernement du Royaume-Uni n'emploierait certainement pas ses troupes en Egypte pour faire pression sur le Gouvernement égyptien, ou pour le forcer à accepter le point de vue du Gouvernement du Royaume-Uni ou ses exigences. C'est bien évident.

Mais Sir Alexander Cadogan vient de dire que tous les éléments du différend devraient être examinés ensemble, groupés sous une seule rubrique et traités conjointement. Eh bien! voilà un exemple de pression ou bien, si on ne l'appelle pas ainsi, l'influence exercée par la présence des troupes peut être considérée comme un moyen de pression. On peut se dire, par exemple: "Supposons que la résolution soit acceptée. Il faudrait qu'elle fût appliquée par les deux parties. Comment serait-elle appliquée?"

Examinons la situation et envisageons-la telle qu'elle peut apparaître dans l'avenir. Les parties négocieraient ou plutôt se mettraient en contact direct, comme elles y sont invitées. Elles engageraient des conversations sur la question. Elles parleraient, en premier lieu, de la question de l'évacuation qui est l'affaire urgente à laquelle fait allusion la résolution qui nous est soumise et pour laquelle une solution rapide est nécessaire. Le Gouvernement égyptien demanderait au Gouvernement du Royaume-Uni le retrait de ses troupes. Le Gouvernement du Royaume-Uni dirait: "Examinons les autres éléments du différend. Qu'entendez-vous faire à leur sujet? Qu'entendez-vous faire au sujet du Soudan? Comment envisagez-

things? There are other points which are subjects of dispute." They would say, "We cannot withdraw our forces before we come to an agreement on the whole matter." That is the way in which the presence of troops may be used as a means of pressure or as a means to influence the Egyptian Government to accept or compromise in other matters in order to have the evacuation effected. For this reason, I understand, as the Prime Minister of Egypt has just said, that Egypt cannot enter into negotiations as long as United Kingdom forces remain on Egyptian soil. It may be that the apprehension of the Egyptian Government is justified in that respect.

On the matter of negotiation, I have been of the opinion that there is no need for negotiation in regard to the evacuation or withdrawal of United Kingdom troops. That is a unilateral action. The Government of the United Kingdom is free to withdraw its troops, and I am sure that the Egyptians would not put any obstacles in the way of withdrawal. Quite the contrary! They would help it. I wonder if the Government of the United Kingdom would make the friendly gesture of telling the Security Council: "We do not intend to maintain our forces in the vicinity forever. We wish to withdraw them, and we will withdraw them. We know that it is the desire of the Security Council and of the General Assembly that under the Charter such practice should not continue. The presence of troops in Egypt is no longer necessary, as has been previously explained, so we are going to withdraw them and resume negotiation on all other issues."

I think that would be a very good step for the United Kingdom to take. It would serve to hasten greatly a solution of the dispute, and it would not cost the United Kingdom Government anything. The United Kingdom has agreed in the past to withdraw, and now there is no profit for it in keeping such a small force near the Suez Canal simply to tease and vex the Egyptians without any result either for itself or for the Egyptian Government.

It would be a very wise and liberal move on the part of the United Kingdom to tell the Security Council that it agrees to withdraw its troops without waiting for a recommendation or an invitation to that effect from the Council. Let it be a spontaneous act, and one which would be appreciated not only by the Egyptians but by all the people in the Near East and by the world in general. It would be considered a very good step; it would be liberal and correct.

Negotiations could be resumed, after this withdrawal had been effected, without having been ordered or recommended by the Security Council. The Government of the United Kingdom would gain prestige by taking this step of its own accord. Everyone would be thankful for it. After that, if the Egyptian Government were invited to participate in further negotiations on the other issues of the dispute, very good results would be assured, and there would be hope that the matter would be settled in a friendly way. All relations between the United Kingdom and Egypt would be resumed, and their friendship would be consolidated. I know that the Government of the United Kingdom is eager and anxious to establish friendship with Egypt: this is the way to establish such a friend-

vous les relations amicales à établir entre nous? et que comptez-vous faire en ce qui concerne les autres points? Le différend porte sur d'autres éléments". Le Gouvernement du Royaume-Uni ajouterait: "Nous ne pouvons pas retirer nos troupes avant d'être tombés d'accord sur l'ensemble des questions". Voilà comment la présence de troupes peut être utilisée comme moyen de pression ou comme moyen d'amener le Gouvernement égyptien à céder ou à transiger sur les autres points afin d'obtenir l'évacuation. Voilà pourquoi je comprends, comme l'a dit le Premier Ministre d'Égypte, que l'Égypte ne peut pas négocier tant que les troupes du Royaume-Uni demeurent en territoire égyptien. Il se peut que les appréhensions du Gouvernement égyptien soient justifiées à cet égard.

Quant aux négociations elles-mêmes, il n'est pas nécessaire, selon moi, de négocier pour amener l'évacuation ou le retrait des troupes du Royaume-Uni. C'est une mesure unilatérale. Le Gouvernement du Royaume-Uni est libre de retirer ses troupes et je suis sûr que les Égyptiens ne s'y opposeraient pas; bien au contraire, ils y aideraient. Je me demande si le Gouvernement du Royaume-Uni aurait le geste amical consistant à déclarer au Conseil de sécurité: "Nous n'avons pas l'intention de conserver indéfiniment des troupes dans cette région; nous voulons les retirer, et nous les retirerons. Nous savons que le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale désirent, selon l'esprit de la Charte, que l'état de choses actuel ne se prolonge pas. La présence de troupes en Égypte n'est plus nécessaire, comme on l'a déjà expliqué; nous allons donc les rappeler et reprendre les négociations sur tous les autres éléments du différend".

J'estime que le Royaume-Uni prendrait là une heureuse initiative, qui aurait le mérite de hâter la solution du différend et ne coûterait rien au Gouvernement du Royaume-Uni. Le Royaume-Uni s'est jadis engagé à retirer ses troupes et il n'a pas intérêt à maintenir, près du canal de Suez, de si faibles unités, bonnes tout au plus à irriter et à vexer les Égyptiens, sans résultat ni pour lui-même ni pour le Gouvernement égyptien.

Il serait sage et généreux, de la part du Royaume-Uni, de dire au Conseil de sécurité qu'il accepte de retirer ses troupes sans attendre une recommandation ou une invitation à cet effet. Il faut que se soit un acte spontané — acte spontané qu'apprécieraient non seulement les Égyptiens mais tous les peuples du Proche Orient et l'ensemble du monde. Cette décision généreuse et juste serait considérée comme une excellente mesure.

Après le rappel des troupes, les négociations pourraient être reprises sans que le Conseil de sécurité donne d'ordre ou fasse de recommandation à cet effet. Le prestige du Gouvernement du Royaume-Uni sortirait grandi de cette décision prise spontanément. Tous lui en seraient reconnaissants. Après quoi, si le Gouvernement égyptien était invité à faciliter les négociations sur les autres éléments du différend, il se sentirait certain d'un heureux règlement et l'on aurait l'espoir que les questions se régleraient dans un esprit amical. Les relations seraient reprises, dans tous les domaines, entre le Royaume-Uni et l'Égypte, et leur amitié s'en trouverait consolidée. Je sais que le Gouvernement du Royaume-Uni a à cœur d'établir des liens d'amitié solides avec l'Égypte; voilà la façon de

ship. The tactics which have been adopted up till now in regard to the maintenance of these troops are not the way, but are just the contrary. For this reason, I should think it advisable that steps should thus be taken to accomplish the withdrawal as soon as practicable.

I shall cite as an example an event which occurred last year in London in connexion with the Syrian-Lebanese case¹. There the Security Council failed to agree on a resolution on the subject; but Mr. Bevin and Mr. Bidault were so good and liberal as to announce formally and officially to the Security Council that although the Council could not pass a resolution on the subject, they were ready to comply with the desire of the Council and withdraw their forces from Syria and Lebanon as soon as practicable. Actually, within one month after that declaration had been made by Mr. Bevin in the Security Council, all United Kingdom and French troops were withdrawn from Syria. The troops were withdrawn from Lebanon a few months later, and the matter was concluded in that way. Those declarations by both the great Powers were greatly appreciated in the Near East and in all the world at that time.

I believe that is a very good example and a stimulus to friendship and sincerity. We hope that the matter under discussion today will be dealt with in the same way. There is no harm in withdrawing the forces. The presence of the small force in Egyptian territory is no longer necessary. The United Kingdom itself knows this. It is not necessary to settle all the other matters before evacuation is effected. It can thus be said that the presence of foreign troops in Egypt is a threat and a menace which makes it possible for the United Kingdom to say: "If you do not agree to this point or that, our forces remain." This possibility is what the Egyptians fear and wish to eliminate.

The PRESIDENT: As there are no further speakers on this resolution, I shall speak briefly as the representative of the Union of Soviet Socialist Republics.

I have compared the text of the Chinese resolution with the other resolutions, and particularly with the Brazilian resolution. I find there is a difference between the Chinese and Colombian resolutions, but there is practically no difference between the Chinese and Brazilian resolutions. The main purpose of both of those resolutions is to suggest the continuation of direct negotiations between the two parties involved in the dispute.

However, we must not overlook the fact that such negotiations have already taken place and have failed. They did not produce any positive results toward the solution of this important question. As a result of this failure the Government of Egypt appealed to the Security Council.

I have already expressed the opinion of the USSR delegation on the substance of the question under consideration², as well as on both resolutions on which we acted before, namely, the Brazilian and Colombian resolutions. My delegation

¹ See *Official Records of the Security Council*, First Year, First Series, No. 1, 20th meeting.

² *Ibid.*, No. 80.

les établir. Les méthodes employées, jusqu'ici en ce qui concerne le maintien des troupes, n'ont pas contribué à former cette amitié, bien au contraire. C'est pourquoi j'estime qu'il serait bon de prendre les mesures que je viens d'indiquer de manière à effectuer l'évacuation dès que cela sera possible.

Je prendrai pour exemple ce qui s'est passé, l'an dernier, à Londres, dans l'affaire libano-syrienne¹. Le Conseil de sécurité n'avait pas pu obtenir le vote affirmatif nécessaire pour adopter une résolution à ce sujet. Mais M. Bevin et M. Bidault ont eu la générosité d'annoncer officiellement au Conseil de sécurité qu'en dépit de l'impuissance du Conseil à adopter une résolution, ils étaient disposés à répondre au désir du Conseil et à retirer leurs troupes de Syrie et du Liban aussitôt qu'il leur serait possible de le faire. En effet, dans le courant du mois qui suivit la déclaration de M. Bevin au Conseil de sécurité, toutes les troupes anglaises et françaises avaient quitté la Syrie. Les troupes qui tenaient garnison au Liban ont été retirées quelques mois après, et c'est ainsi que l'affaire a été réglée. Les déclarations des deux grandes Puissances ont été hautement appréciées, à l'époque, dans le Proche Orient et dans le monde entier.

Je crois que c'est là un excellent exemple et un encouragement à l'amitié et à la sincérité. Nous espérons que l'affaire dont nous discutons aujourd'hui sera réglée de la même manière. Il n'y a aucun danger à retirer les troupes; la présence d'un petit contingent en territoire égyptien n'est plus nécessaire. Le Royaume-Uni lui-même le sait. Il n'est pas nécessaire de régler toutes les autres questions avant que l'évacuation soit effectuée. On peut donc dire que la présence de troupes étrangères en Egypte constitue une menace qui permet au Royaume-Uni de dire: "Si vous n'êtes pas d'accord sur ce point-ci ou sur se point-là, nous maintenons nos troupes sur votre territoire". C'est cela que redoutent les Egyptiens et c'est ce danger qu'ils désirent écarter.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Puisqu'aucun autre orateur ne désire commenter la résolution, je vais prendre brièvement la parole comme représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

J'ai comparé le texte de la résolution de la Chine avec celui des autres résolutions, en particulier celle du Brésil. J'ai trouvé qu'il y avait une différence entre la résolution de la Chine et celle de la Colombie, mais qu'il n'y en avait pour ainsi dire aucune entre la résolution de la Chine et celle du Brésil. L'objet essentiel de ces deux résolutions est de proposer la continuation des négociations directes entre les deux parties en litige.

Toutefois, nous ne devons pas oublier que de telles négociations ont déjà eu lieu et ont échoué. Elles n'ont produit aucun résultat positif permettant de résoudre cette question importante. A la suite de cet échec, le Gouvernement égyptien a eu recours au Conseil de sécurité.

J'ai déjà fait connaître l'avis de la délégation de l'URSS sur le fond de la question² et sur les deux résolutions sur lesquelles nous nous sommes prononcés antérieurement, à savoir: la résolution du Brésil et la résolution de la Colombie. Ma

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, Première Année, Première Série, No 1, 20ème séance.

² *Ibid.*, No 80.

believes that the demand of the Government of Egypt and the peoples of Egypt for the immediate and complete evacuation of United Kingdom troops from the territories of Egypt and the Sudan is justified. Since I have already stated the position of the USSR on this question in connexion with the Brazilian resolution¹, and since there is practically no difference between the Brazilian and Chinese resolutions, I have nothing to add to what I have already stated on the substance of the question.

My delegation considers that the Chinese resolution is too weak and too inadequate to provide any effective measures which would bring about an appropriate and just solution of this question in the interest of both parties involved, as well as in the interest of the United Nations as a whole. There are more effective means at the disposal of the Security Council, which would really bring positive results. Unfortunately, I note that some of the States represented on the Security Council do not find it appropriate to meet the just and legitimate demands of the Government of Egypt on this question.

I shall limit myself to this brief statement, which confirms what I have already said at the previous meetings of the Security Council on this subject.

Colonel HODGSON (Australia): I am sure we are all actuated by the same aspirations as the representative of China in endeavouring to reach a just and impartial decision. As far as my delegation is concerned, we always endeavour to reach a just and impartial decision in the light of evidence before this Council.

It seems to us rather wrong in principle that the Security Council should try to reach a decision which satisfies both parties. I can recall that in this case one representative even suggested that he would vote for one resolution if it were acceptable to both parties.

In the remarks just made by the President, he has indicated that in this case the Security Council could adopt more appropriate measures. My delegation would like to know what those measures are as they have not been indicated with any precision. The President has not submitted any resolution.

It is clear that the whole of this dispute revolves around the validity of the Treaty of 1936. One party says that the Treaty has outlived its usefulness and is not in conformity with the principles of the Charter; the other party says that the Treaty is valid and is in no way inconsistent with the letter or spirit of the Charter. That seems to be the issue which most of us apparently are avoiding. We seem to be searching for a compromise which is going to suit everybody, and, as we have already heard this afternoon, this latest attempt is satisfactory to neither party.

When I look at this latest draft resolution before us, there are three points upon which I should like to comment and which, from the point of view of my delegation, are not very satisfactory.

The preamble speaks of "... the re-establishment of direct contact between the parties ...". On the point of evacuation, I would assume that,

¹ See *Official Records of the Security Council*, Second Year, No. 86, 198th meeting.

délégation estime que la demande du Gouvernement et du peuple égyptiens, tendant à l'évacuation immédiate et complète des territoires égyptien et soudanais par les troupes du Royaume-Uni, est justifiée. Comme j'ai déjà indiqué le point de vue de l'URSS sur cette question en liaison avec la résolution du Brésil¹ et, puisqu'il n'y a pratiquement aucune différence entre la résolution du Brésil et celle de la Chine, je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai déclaré antérieurement sur le fond de la question.

Ma délégation considère que la résolution de la Chine est trop faible et qu'elle ne suffira pas à fournir les moyens efficaces qui permettraient de résoudre la question avec équité, tant dans l'intérêt des parties elles-mêmes que dans celui des Nations Unies en général. Le Conseil de sécurité dispose de moyens plus efficaces qui produiraient vraiment des effets positifs. Malheureusement, je remarque que certains des Etats représentés au Conseil de sécurité ne jugent pas qu'il convienne de donner suite aux justes et légitimes revendications du Gouvernement égyptien.

Je me bornerai à cette courte déclaration qui confirme ce que j'avais déjà dit sur le même sujet au cours de séances antérieures du Conseil de sécurité.

Le colonel HODGSON (Australie) (*traduit de l'anglais*): Nous sommes tous animés, j'en suis sûr, des mêmes désirs que le représentant de la Chine, et nous nous efforçons d'aboutir à une décision équitable et impartiale. Ma délégation, pour sa part, dirige toujours ses efforts vers ce but en tenant compte des preuves fournies au Conseil.

Le Conseil de sécurité aurait tort, me semble-t-il, de rechercher une décision satisfaisante pour les deux parties. Je crois me rappeler qu'un représentant est allé jusqu'à dire qu'il voterait en faveur de toute résolution acceptable pour les deux parties.

Dans les remarques qu'il vient de faire, le Président a indiqué que, dans cette affaire, le Conseil de sécurité pourrait prendre des mesures plus efficaces. Ma délégation désirerait connaître ces mesures, étant donné qu'elles n'ont pas été indiquées avec précision et que le Président n'a pas présenté de résolution.

Il est clair que l'ensemble du différend gravite autour de la validité du Traité de 1936. L'une des parties déclare que le Traité n'a plus de raison d'être et qu'il n'est pas conforme aux principes de la Charte; l'autre partie déclare que le Traité doit être respecté et n'est nullement incompatible avec la lettre ou l'esprit de la Charte. Or, c'est là la question que la plupart d'entre nous semblent éviter d'aborder. Nous paraissions rechercher un compromis qui convienne à tout le monde et, comme on nous l'a dit cet après-midi, cet effort ne satisfait personne.

En considérant le dernier projet de résolution qui nous a été présenté, je tiens à signaler trois points qui, de l'avis de ma délégation, ne sont pas très satisfaisants.

Le préambule parle de "... rétablissement de rapports directs entre les parties ...". A propos de l'évacuation, je suppose que, les négociations pré-

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, Deuxième Année No 86, 198ème séance.

as the previous negotiations broke down, all the issues would be put into the melting pot and negotiations would commence *de novo*. One would naturally assume that the very first point on which the parties would negotiate would be the question of evacuation. However, the proposed resolution uses the word "contact". Now I assume from what the representative of Syria said, that he interpreted "contact" as "negotiations". However, it is not clear to me whether the representative of China does mean "negotiations". If he does, why not say so, as the parties are already in contact and have never been out of contact? I understand they have always been in direct contact through formal diplomatic relations. Therefore, the term "contact" is quite meaningless to me. As we said the other day whenever, instead of sticking to simple statements, we attempt precision in any resolution of this Council, we run into difficulties. Therefore, as regards the preamble, to my mind the re-establishment of direct negotiations would result not only in the early evacuation of the remaining United Kingdom armed forces, but also in the settlement of other issues between the two parties. There is more than the question of evacuation in dispute, and if we are going to say that much, why not say what we really mean?

My next observation is this. Every representative around this table spoke in favour of the right of self-determination of the Sudanese; every delegation paid lip-service to this principle and readily quoted from the Charter. Even the USSR and Polish representatives, while having no concrete proposals at this stage with regard to the Sudan, expressed agreement with the principle of self-determination.

We therefore proposed, as an amendment to the original Brazilian resolution, to add after the words "to resume negotiations", the words "which, in so far as they affect the future of the Sudan, should include consultation with the Sudanese"—that is, consultation regarding the immediate future of the Sudan, which involves the question of the *Condominium* administration, and regarding the more distant future, which involves their right of self-government. Yet, the extraordinary result was that only two members of the Council voted for the principle with which they had expressed agreement¹.

From the point of view of my delegation, before we come to a vote, I would request the representative of China to give consideration to the three points I have mentioned, which are the following: in the last clause of the preamble, to use the word "negotiations" instead of "contact"; to add the words "in the settlement of other issues between the two parties"; and to give consideration to the inclusion of the portion relating to the Sudan.

As regards the combination of Articles 33 and 36 of the Charter, to my mind that is not very important. The really operative clauses of this resolution recommend that the parties should resume direct negotiations, and we think that certainly comes under Article 33. The other is just

cédentes ayant déjà échoué, tout serait remis en question et que les négociations repartiraient à zéro. Il est naturel d'imaginer que le premier point dont les parties aborderont la discussion sera la question de l'évacuation. Toutefois, le projet de résolution emploie le mot "rapports". A ce qu'il me semble, il ressort de ce qu'a dit le représentant de la Syrie qu'il traduit "rapports" par "négociations". Cependant, je ne suis pas sûr que le représentant de la Chine veuille bien dire "négociations". Si c'est son intention, pourquoi ne le dit-il pas, étant donné que les parties sont déjà en rapports et n'ont jamais cessé de l'être? Si je ne me trompe, ils sont toujours restés en rapports directs par le jeu des relations diplomatiques normales. Par conséquent, le mot "rapports" est, pour moi, vide de sens. Comme nous l'avons dit l'autre jour, chaque fois que, au lieu de nous en tenir à des déclarations simples, nous essayons de donner trop de précision à l'une des résolutions de ce Conseil, nous nous heurtons à des difficultés. Par conséquent, à mon avis, en ce qui concerne le préambule, le rétablissement de négociations directes aurait pour effet non seulement l'évacuation rapide du reste des troupes du Royaume-Uni mais également le règlement des autres points litigieux. Il y a, dans ce différend, d'autres questions que celles de l'évacuation et si nous en parlons, pourquoi ne dirions nous pas ce à quoi nous pensons vraiment?

Ma deuxième observation est la suivante. Tous les représentants qui sont autour de cette table se sont déclarés favorables aux droits des Soudanais à disposer d'eux-mêmes; toutes les délégations ont rendu hommage, en parole, à ce principe et ont invoqué avec complaisance les dispositions de la Charte. Les représentants de l'URSS et de la Pologne eux-mêmes ont déclaré que, s'ils n'avaient pas de propositions concrètes à présenter pour le moment à l'égard du Soudan, ils exprimaient cependant leur adhésion au principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Nous vous avons donc proposé d'amender le texte de la résolution originale du Brésil en ajoutant, après les mots "de reprendre les négociations", la phrase: "qui, dans la mesure où elles intéressent l'avenir du Soudan, devraient comporter la consultation des Soudanais". Il s'agit en l'occurrence de l'avenir immédiat des Soudanais, ce qui touche à la question du *Condominium* administratif, et d'un avenir plus éloigné, ce qui implique leurs droits à l'autonomie gouvernementale. Or, résultat extraordinaire, deux membres du Conseil seulement se sont prononcés en faveur du principe que tous avaient expressément reconnu¹.

Avant de procéder au vote, je voudrais, au nom de ma délégation, demander au représentant de la Chine de bien vouloir examiner les trois points que j'ai abordés, à savoir: employer, dans la dernière clause du préambule, le mot "négociations" au lieu du mot "rapports"; ajouter les termes "le règlement des autres éléments du différend" et, enfin, accepter l'addition du membre de phrase relatif au Soudan.

En ce qui concerne l'application simultanée des Articles 33 et 36 de la Charte, elle n'est pas très importante, à mon avis. La clause vraiment opérante de cette résolution recommande que les parties reprennent des négociations directes. C'est là la partie essentielle de la résolution et j'estime

¹ See *Official Records of the Security Council, Second Year, No. 86, 198th meeting.*

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, Deuxième Année, No 86, 198ème séance.*

a preamble. From that point of view, I think that the two things can be separated, and I do not feel that the comments made by Sir Alexander Cadogan in that respect will affect the resolution if the points I have indicated are acceptable to the representative of China.

Mr. JOHNSON (United States of America) : As the representative of Australia rightly pointed out, the really operative part of this resolution is at the end, where it recommends that the parties should resume negotiations, keep the Security Council informed, and so forth. The importance which may be attached to the preamble lies in the impression the Council may give as to the elements which, in its opinion, the two parties should have under consideration when they resume negotiations.

The Brazilian resolution, which was voted for by six members of the Council, avoided those definitions and kept to Article 33, very wisely; I think. It recommended that the two parties to the dispute should resume negotiations, and if those negotiations should fail, should seek a solution of the dispute by other peaceful means of their own choice, and should keep the Security Council informed.

If the preamble is to spell out things which, in the opinion of the Council, should be considered, I agree with the representative of Australia that we have to spell them all out. The question of the evacuation of troops is not the only element involved in this situation. It certainly is an extremely important one, and, as I have already stated on behalf of my delegation, it is one on which the United States delegation sympathizes with the Egyptian point of view. We quite understand that Egypt wants foreign troops removed from its territory. That does not mean, however, when we are operating under Article 33, that the Security Council, which is a deliberative political body—and certainly a conciliatory body under Chapter VI—should attempt to lay down conditions precedent to negotiations. I do not think that is sound.

However, looking principally at the operative clauses of this resolution when I first read it and before anyone had spoken, it seemed to me, although I did not like it, that it was not substantially different from the Brazilian resolution, as was pointed out by the President. Now that I have listened, however, to the objections of both the Prime Minister of Egypt and the representative of the United Kingdom, the interpretation given to the resolution by Sir Alexander Cadogan, and also the very precise interpretation given to it by the representative of Syria, it seems to me that there is a difference, and, if these interpretations represent the thought of the representative of China, it would seem as though there were an attempt in this resolution, by curious wording, to avoid the real issue, which is the validity of the Treaty of 1936. Why should we get away from that? If the Prime Minister of Egypt wants us to send this case to the International Court of Justice for determination, we shall do so. But if he does not want that done, then let us stick to simple things that fall properly under Article 33 of the Charter and invite the two parties to the dispute to resume their negotiations, expressing the hope that these negotiations will lead speedily

qu'elle relève certainement de l'Article 33. Le reste n'est qu'un préambule. Vues sous cet angle, les deux choses peuvent, je crois, être traitées séparément. Je ne pense pas que les commentaires de Sir Alexander Cadogan à cet égard puissent avoir une influence sur la teneur de la résolution, à condition que le représentant de la Chine accepte les trois modifications dont j'ai parlé.

M. JOHNSON (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*) : Comme le représentant de l'Australie l'a signalé à juste titre, le dispositif de la résolution est sa partie finale qui recommande aux parties de reprendre les négociations, d'en informer le Conseil, etc. L'importance que l'on peut attribuer au préambule dépend entièrement de l'impression que le Conseil donnera en émettant un avis sur les questions que, selon lui, les deux parties devraient examiner au moment où elles reprendront les négociations.

Le projet de résolution du Brésil, que six membres du Conseil ont approuvé, évitait, très sagement me semble-t-il, toute définition et s'en tenait à l'Article 33. Il invitait les deux parties à reprendre les négociations; si celles-ci échouaient, il les invitait à rechercher une solution du différend par d'autres moyens pacifiques de leur choix et leur recommandait d'en informer le Conseil de sécurité.

Si le préambule doit énoncer toutes les questions qui, de l'avis du Conseil, doivent être examinées, j'estime, comme le représentant de l'Australie, que nous devons faire une énumération complète. L'évacuation des troupes n'est pas le seul élément de cette situation. C'est certainement un élément extrêmement important et, comme je l'ai déjà indiqué au nom de ma délégation, c'est un point sur lequel la délégation des Etats-Unis partage la façon de voir de l'Egypte. Nous comprenons fort bien qu'elle désire le retrait des troupes étrangères installées sur son territoire. Ceci ne veut pas dire toutefois, étant donné qu'il s'agit d'une décision à prendre en vertu de l'Article 33, que le Conseil de sécurité — assemblée politique délibérante et, sans aucun doute, organe de conciliation en vertu du Chapitre VI — doive essayer de poser des conditions préalables à la négociation. Je ne crois pas que ce soit là un raisonnement juste.

Cependant, lorsque, avant tout commentaire, j'ai lu, pour la première fois, la résolution soumise par la Chine, en portant principalement mon attention sur ses clauses essentielles, il m'a semblé, bien qu'elle ne m'ait pas plu, qu'elle ne différait pas essentiellement de la résolution du Brésil, ainsi que l'a d'ailleurs fait remarquer le Président. Mais, après avoir entendu les objections du représentant de l'Egypte et celles du représentant du Royaume-Uni, l'interprétation de la résolution qu'a donnée Sir Alexander Cadogan, ainsi que la très précise interprétation du représentant de la Syrie, il m'a paru qu'il y avait, en fait, une différence et, si leurs interprétations traduisent la pensée du représentant de la Chine, il semblerait que cette résolution tente, pas une rédaction subtile, d'écarter la question essentielle, c'est à dire la validité du Traité de 1936. Mais pourquoi donc l'éluider? Si le représentant de l'Egypte désire que nous portions l'affaire devant la Cour internationale de Justice pour décision, nous le ferons. Mais si ce n'est pas cela qu'il désire, restons-en alors aux choses simples qui relèvent légitimement de l'Article 33 de la Charte et invitons les deux parties à reprendre les négociations, en exprimant l'espoir que ces négociations conduiront rapide-

to a solution of all the differences which now divide them.

At the two hundredth meeting¹ when the representative of China had put forward another resolution, I had the honour to suggest a change in one paragraph in the preamble which he was good enough to say he would accept. That paragraph is the counterpart of the last paragraph in the present preamble to which the representative of Australia objected. The present paragraph reads: "Having confidence that the re-establishment of direct contact between the parties will result in early evacuation of remaining British armed forces." I had suggested that it should read: "Having confidence that the renewal of negotiations between the parties will result in the early evacuation of British troops from Egyptian territory and also in the settlement of other issues in the dispute between the parties."

I submit that the paragraph which I suggested to replace the corresponding one in this present resolution is much fairer and more equitable, if the Council should insist on stating the elements of this case. I still think that the Brazilian resolution is preferable and does not prejudice anyone's rights or aspirations.

The PRESIDENT: I should like to ask the Chinese representative whether he wishes to comment on the suggestions made by the representatives of Australia and the United States regarding the text of the resolution.

Mr. TSIANG (China): The use of the phrase "re-establishment of direct contact" and the omission of the last phrase "in the settlement of other disputes" are both deliberate and purposeful. If the representatives of Australia and the United States think the other formula was better, they are, of course, free to move an amendment and the Council can vote on such an amendment. For my part, I could not accept such a change.

I say the present wording is deliberate. There are a number of questions involved, two of which have been put before the Council; one is the evacuation of troops, and the other is the future of the Sudan. We know there is another question pending between the two countries, although that question has not been formally presented to the Council for consideration. That is the question of the alliance. Of the three questions, the matter of evacuation is most urgent and psychologically most important, but in the long run the other two questions are really much more important and more difficult of settlement.

The evacuation of troops is of course a very important question, but, as I studied the statements made and the information furnished, I could not help coming to the conclusion that the difference of opinion between the two parties on that particular question is, after all, not large. If that minor difference could be disposed of at an early stage or if the settlement of that difference could be accomplished a little more expeditiously, the solution of all the questions could be more easily achieved. It is for that reason that I accept the explanation and the statement made by our colleague from Syria.

¹ See *Official Records of the Security Council*, Second Year, No. 87.

ment à une solution de tous les différends qui les opposent actuellement.

A la deux-centième séance¹, lorsque le représentant de la Chine a présenté une autre résolution, j'ai eu l'honneur de proposer la modification d'un paragraphe du préambule et il a bien voulu déclarer qu'il l'acceptait. Ce paragraphe est la contrepartie du dernier paragraphe du présent préambule sur lequel le représentant de l'Australie n'est pas d'accord. Le paragraphe actuel est le suivant: "Confiant que le rétablissement de négociations directes entre les parties aboutira à la rapide évacuation des forces armées britanniques encore présentes sur le territoire égyptien". J'avais suggéré la rédaction suivante: "Convaincu que la reprise des négociations entre les parties aboutira à une prompte évacuation des troupes britanniques qui se trouvent en territoire égyptien, ainsi qu'au règlement des autres éléments du différend".

J'estime que, si le Conseil tient à préciser tous les éléments de l'affaire, la rédaction que j'avais proposée, en remplacement du passage correspondant de la résolution actuelle, est beaucoup plus juste et équitable. Je persiste à penser, toutefois, que le projet de résolution du Brésil est préférable et ne porte tort aux droits et aux aspirations de personne.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je prierai le représentant de la Chine de bien vouloir faire connaître s'il a des commentaires à présenter au sujet des différentes suggestions qui ont été faites par les représentants de l'Australie et des Etats-Unis à propos du texte de sa résolution.

M. TSIANG (Chine) (*traduit de l'anglais*): J'ai employé à dessein l'expression "reprise de rapports directs" et omis intentionnellement les mots "le règlement des autres éléments du différend". Si les représentants de l'Australie et des Etats-Unis estiment que l'autre formule est meilleure, il leur est loisible, bien entendu, de proposer un amendement et le Conseil pourra se prononcer. Pour ma part, je ne puis accepter cette modification.

J'ai dit que la rédaction actuelle avait été délibérément choisie. Il y a toute une série de questions en cause dont deux seulement ont été portées devant le Conseil: l'évacuation des troupes et l'avenir du Soudan. Nous savons qu'il y a une autre question pendante entre les deux pays, bien que celle-ci n'ait pas été officiellement soumise à l'examen du Conseil. C'est la question de l'alliance. De ces trois questions, la question de l'évacuation est la plus urgente et, psychologiquement, la plus importante; mais, en fin de compte, les deux autres ont plus d'importance réelle et sont plus difficiles à résoudre.

Bien entendu, l'évacuation des troupes est une question très importante, mais, en étudiant les déclarations faites et les renseignements fournis, je n'ai pas pu m'empêcher d'arriver à la conclusion que les divergences d'opinion entre les deux parties sur cette question en particulier n'étaient pas, somme toute, considérables. Si on pouvait surmonter ces divergences mineures, presque dès le début des négociations, ou bien, si le règlement du désaccord pouvait être accéléré, la solution des autres questions serait grandement facilitée. C'est pourquoi j'admets l'explication et les déclarations de notre collègue syrien.

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, Deuxième Année, No 87.

I have deliberately differentiated between the question of the evacuation of troops and the other questions pending between the parties. As I said before, we approach the problem from the political point of view, looking more toward improvement of future relations than to consideration of the past. This resolution, as it is phrased, may seem to some members of the Council to be wanting in some respects, but I hope they will take into consideration the psychological factors involved in this problem and allow for certain knowledge on my part of the political psychology in that part of the world.

Finally, there is the further suggestion that in the negotiations to be resumed provision should be made for some Sudanese participation. On that question, we are all substantially in agreement. We all favour the Sudanese people's having a voice in the determination of the future of their country. If I am not mistaken, not only the members of the Council but also the Prime Minister of Egypt would accept that view. But the question as presented to us by the Prime Minister of Egypt is already sufficiently complicated. I should like to pass that stage before we tackle the next problem. This question has been resolved as a dispute between the United Kingdom and Egypt. We hope that they will provide for some form of consultation when the Sudanese question has to be disposed of. It is unnecessary to complicate our resolution by introducing that factor.

Mr. JOHNSON (United States of America) : In regard to the statement made by the representative of China that he thought we should not complicate the resolution by the addition of the phrase concerning the Sudan, it seems to me that, if he desires simplicity, the thing to do is not to complicate the matter by limiting it to one form of moral directive—which is what is done here—when there are other things to be negotiated and to be considered, and other points of difference.

I would gladly vote for this resolution if it were amended to substitute, instead of the last paragraph of the preamble, the paragraph which the representative of China said at the last meeting that he would accept. In that paragraph, the Council expressed its confidence that the early evacuation of United Kingdom troops from Egypt would take place. We have full sympathy with that aspiration, but it represents only half of the question, and if it is to be included, it seems to me that we should also mention something about the other matters of difference. Why leave it at that, as if there were nothing else?

The PRESIDENT : The Chinese representative has taken a negative attitude toward certain suggestions made by the Australian and United States representatives.

Colonel HODSON (Australia) : In accordance with the view expressed by the representative of China, I have requested the Secretariat to type a formal amendment to the resolution before us. The amendment is in precisely the terms read out by the representative of the United States, which were very similar to my own proposal and were in accordance with the verbatim record of what the representative of China said at our last meeting that he was prepared to accept. It is a very short

J'ai volontairement séparé la question de l'évacuation des troupes des autres questions pendantes. Comme je l'ai déjà dit, nous avons abordé le problème du point de vue politique, et avons accordé plus d'attention à l'amélioration des relations à venir qu'aux considérations du passé. La résolution, telle qu'elle est rédigée, peut paraître, à certains membres du Conseil, insuffisante à quelques égards, mais j'espère qu'ils tiendront compte des facteurs psychologiques qui entourent ce problème et qu'ils me reconnaîtront une certaine expérience de la psychologie politique de cette partie du monde.

Enfin, suivant une autre suggestion, il y aurait lieu de prévoir que les des Soudanais prendraient part, dans une certaine mesure, aux négociations dont on envisage la reprise. Sur ce point, nous sommes tous foncièrement d'accord. Nous sommes tous d'avis que le peuple soudanais a son mot à dire dans le règlement de l'avenir de son pays. Sauf erreur de ma part, non seulement les membres du Conseil, mais le Premier Ministre d'Egypte lui-même accepterait cette manière de voir. Mais la question dont nous avons été saisis par le Premier Ministre d'Egypte est déjà suffisamment compliquée. J'aimerais que nous la résolvions avant de nous attaquer aux problèmes suivants. Cette question est traitée en tant que différend entre le Royaume-Uni et l'Egypte. Nous espérons que, lorsqu'il s'agira de la question soudanaise, on songera à prévoir un mode de consultation du peuple intéressé. Il n'est pas nécessaire de compliquer notre résolution par l'introduction de cet élément.

M. JOHNSON (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*) : En ce qui concerne la déclaration du représentant de la Chine, qui estime que nous ne devrions pas compliquer la résolution par l'addition d'un membre de phrase concernant la Soudan, il me semble que, s'il désire la simplicité, il y a lieu de ne pas compliquer la question en la limitant, comme on le fait, à une sorte de recommandation morale alors qu'il y a d'autres questions à négocier et à étudier, ainsi que des divergences d'opinion sur d'autres points.

Je voterais volontiers en faveur de cette résolution si elle était amendée en substituant au dernier paragraphe du préambule le paragraphe que le représentant de la Chine s'est montré disposé à accepter, au cours de la séance précédente. Dans ce paragraphe, le Conseil indique qu'il a le ferme espoir que les troupes britanniques évacueront, sous peu, le territoire égyptien. Nous comprenons parfaitement ce désir, mais ce n'est là qu'une moitié de l'affaire, et, si on mentionne ce point, il me semble qu'on devrait, également, faire quelque allusion aux autres points en litige. Pourquoi en rester là comme s'il n'y avait pas d'autres questions ?

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*) : Le représentant de la Chine s'est prononcé contre certaines suggestions faites par les représentants de l'Australie et des Etats-Unis.

Le colonel HODGSON (Australie) (*traduit de l'anglais*) : Conformément à la suggestion du représentant de la Chine, j'ai demandé au Secrétariat d'établir le texte d'un amendement à la résolution qui nous est soumise. Cet amendement est précisément rédigé dans les termes que vient d'employer le représentant des Etats-Unis qui sont, eux-mêmes, très voisins de ma proposition et concordent avec les passages du compte rendu sténographique relatifs à ce que le représentant

amendment, and it will be here in a few minutes. I suggest that it might then be considered.

I am not proposing a formal amendment as regards the Sudan. However much my delegation would desire to see that included, it is clear that nobody has spoken in support of it. We received only two other votes the previous time. We have to be practical. Therefore, I do not propose to re-submit that same amendment which was previously defeated¹.

Mr. EL-KHOURI (Syria) : I should like to make a small correction in regard to a statement made by the representative of Australia. It was said that I interpreted the words "direct contact" to mean negotiation. As far as I remember, I used the word "talks" when I said the two parties were to re-establish direct contact. I said they would have talks among themselves. I did not use the word "negotiations" in that respect; I do not consider that direct contact means negotiation. It means talks about the evacuation, and the other obstacles would appear, as I explained in my previous statement.

Colonel HODGSON (Australia) : Can one not negotiate by talking?

Mr. EL-KHOURI (Syria) : No; negotiations are more official than talks. You know the diplomatic difference between talks and negotiations.

I made certain distinctions between the evacuation and the other issues of the dispute. I considered that in this draft resolution the direct contact would apply only to the evacuation aspect of the question, which would be settled first. I considered that the two categories into which the various aspects of this question fall would be separated from each other and dealt with separately, beginning with the evacuation in the preamble, and continuing in the second paragraph, "Recommends that the parties resume negotiations." I suggest that this paragraph should read, "... resume negotiations on the other issues of the dispute," in order to meet the desire of the representatives of the United States and Australia that the other issues of the dispute should be mentioned. The negotiations would concern the other issues in the dispute, and the direct contact would have to do with the evacuation. They would be separated, and, in order to avoid apprehension of pressure or menace owing to the presence of troops, each would be solved independently.

Sir Alexander CADOGAN (United Kingdom) : I want to make only a short comment, in the first place, on the first speech made by the representative of Syria. I was glad to note that the representative of Syria exonerated us of any charge of direct military pressure exercised through the presence of our troops—at least I think I am correct in saying that. He went on to say, however—I haven't his exact phrase; if I am wrong he will correct me—that even though no direct pressure was exercised by the troops, the very presence of

de la Chine s'est montré disposé à accepter au cours de notre dernière séance. C'est un amendement très court; nous aurons ce texte dans quelques minutes et je propose que nous l'examinions aussitôt.

Je ne présente pas d'amendement formel en ce qui concerne le Soudan. Pour grand que soit le désir de ma délégation de voir incorporer ce point dans la résolution, il est clair que personne ne l'a appuyé. En effet, en plus de la nôtre, il n'y a eu que deux voix pour. Il faut être pratique. Je n'ai donc pas l'intention de présenter à nouveau un amendement précédemment rejeté¹.

M. EL-KHOURI (Syrie) (*traduit de l'anglais*) : J'ai une légère correction à apporter à la déclaration du représentant de l'Australie. Il pense que j'ai interprété les mots "rapports directs" comme signifiant "négociations". Autant que je m'en souviens, j'ai employé le mot "conversations" lorsque j'ai dit que les deux parties devraient reprendre des contacts directs. J'ai dit qu'ils auraient des conversations. Je n'ai pas employé le mot "négociations" à cet égard; par conséquent, je ne considère pas que les mots "rapports directs" signifient "négociations". Ils signifient conversations au sujet de l'évacuation; les autres difficultés apparaîtraient, comme je l'ai expliqué dans ma déclaration précédente.

Le colonel HODGSON (Australie) (*traduit de l'anglais*) : Ne peut-on pas négocier au moyen de conversations?

M. EL-KHOURI (Syrie) (*traduit de l'anglais*) : Non. Les négociations sont plus officielles que les conversations. Vous connaissez bien la différence qui existe, dans le langage diplomatique, entre conversations et négociations.

J'ai fait certaines distinctions entre l'évacuation et les autres éléments du différend. J'ai émis l'avis que, dans ce projet de résolution, les rapports directs ne s'appliqueraient qu'à l'élément évacuation qui serait réglé le premier. J'ai exprimé l'opinion que les deux catégories, dans lesquelles rentrent les différents aspects de cette question, devraient être disjointes et résolues séparément, en commençant par l'évacuation, visée au préambule, et en continuant par le second paragraphe: "Recommande aux parties de reprendre les négociations..." pour lequel je propose la rédaction suivante: "... de reprendre les négociations sur les autres éléments du différend", afin de donner satisfaction au désir qu'ont exprimé les représentants des Etats-Unis et de l'Australie d'y voir mentionner les autres éléments du différend. Les négociations porteraient donc sur les autres éléments du différend, et les rapports directs porteraient sur l'évacuation. Ils seraient séparés et, pour éviter la crainte de pression ou de menace résultant de la présence des troupes, chaque question serait résolue indépendamment.

Sir Alexander CADOGAN (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*) : Je n'ai que de brèves remarques à faire. Elles concernent le premier discours du représentant de la Syrie. Tout d'abord, j'ai été heureux de noter que le représentant de la Syrie nous a innocentés de l'accusation de pression militaire due à la présence de nos troupes. Je crois interpréter correctement sa pensée. Il a dit — je ne me souviens pas des termes exacts, mais il me corrigera si je me trompe — que, bien qu'aucune pression directe n'ait été exercée par les troupes,

¹ See *Official Records of the Security Council*, Second Year, No. 86, 198th meeting.

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, Deuxième Année, No 86, 198ème séance.

troops in Egypt did in fact act as a kind of pressure, and the desire of the Egyptian Government to see the removal of the troops was so urgent—I think that was his implication—that it might be thus caused to give away rather more than it otherwise would.

That is not a very unusual thing in negotiations even on political and economic matters. Very often one side very urgently desires a particular point that the other side can give, and the other side may withhold it. Even in such a case it might be said that that side was exercising pressure. I think that the argument is not really a very good one.

I was very glad to note the representative of Syria accepted my statement that we had not exercised and would not exercise direct military pressure. I hope he recognizes also that any negotiations which took place under any resolution such as that proposed would be, as it were, under the eye of the Security Council. Therefore I do not think we need fear that the Egyptians will be at any undue disadvantage. Later in his speech he made a very eloquent and moving appeal to my Government to make a gesture, but I must recall—I have already said it—that we have already made a gesture. It has been left to me alone to express any appreciation of that gesture. We made it in spite of the repudiation by the Egyptian Government of the evacuation protocol which had been agreed at one time. We nevertheless proceeded to carry out the terms of that protocol, and with very considerable difficulty we evacuated Cairo and Alexandria punctually by the appointed date. I have not noticed any appreciation of that at all. In fact, I am sorry to say that I think the contrary is the case. Even after that, the Egyptian attacks upon my Government were maintained and indeed increased.

I should like to add a short comment on the Chinese draft resolution which is before us. One or two representatives in the course of discussion said, I think, that after all the operative part, at the end of this resolution, is the same as the Brazilian proposal. That I do not deny. What I do say is that there has been introduced into the earlier part, the preamble—and that was the fault of various resolutions that preceded it—a number of considerations which complicate the matter very considerably. These considerations appear to me to be one-sided. They take account almost solely of the desire of the Egyptian Government for early and complete evacuation. They deal entirely with the evacuation without reference to other questions which have been brought up.

I think the representative of China said there were only two questions that had been brought up at this Council, the evacuation and the Sudan, and that we heard nothing of the mutual defence agreement; but I really think that is not so. All three of these questions have been linked together. Those were the subjects of the negotiations which took place and failed at one time, the resumption of which we are now discussing. I really think all these things are before the Council. Once you start to particularize, as one representative has said, you are bound to run into difficulty. I find these par-

la présence de troupes en territoire égyptien constituait en elle-même une sorte de pression et que le désir qu'avait le Gouvernement égyptien de voir rappeler les troupes était si pressant — je crois que c'était là le sens de ses paroles — que ce Gouvernement pourrait être amené, à cause de cela, à céder plus qu'il n'aurait fait autrement.

Ce n'est pas la chose rare dans une négociation, même lorsqu'elle porte sur des questions politiques ou économiques; très souvent une partie désire ardemment une chose que l'autre partie peut donner, mais n'accorde pas. Même en pareil cas on pourrait dire que cette autre partie exerce une pression. Je ne crois vraiment pas que l'argument soit des plus valables.

Je suis très heureux de constater que le représentant de la Syrie a accepté la déclaration que j'ai faite et dans laquelle j'ai indiqué que nous n'avions pas exercé et que nous n'exercerions pas d'action militaire directe. J'espère qu'il reconnaît également que toute négociation, qui aurait lieu en application d'une résolution semblable à celle qui est actuellement proposée, se déroulerait sous les yeux du Conseil de sécurité; je ne crois donc pas qu'il y ait lieu de craindre que les Egyptiens soient indûment désavantagés. Dans la suite de son discours le représentant de la Syrie a, d'une façon très éloquente et émouvante, invité mon Gouvernement à faire un geste mais je dois rappeler — je l'ai déjà dit — que nous avons déjà fait un geste; et je regrette qu'on m'ait laissé le soin de souligner que ce geste était appréciable. Nous l'avons fait en dépit de la répudiation, par le Gouvernement égyptien, du protocole d'évacuation qui avait été conclu. Néanmoins, nous avons continué à exécuter les termes de ce protocole et, malgré des difficultés considérables, nous avons évacué le Caire et Alexandrie à la date fixée. Je n'ai relevé aucune expression de gratitude à ce propos. Je regrette de dire que, en fait, c'est le contraire qui s'est manifesté. Même après cette évacuation, les attaques du Gouvernement égyptien contre mon Gouvernement se sont poursuivies et peut-être même multipliées.

J'aimerais commenter brièvement le projet de résolution que nous a soumis le représentant de la Chine. Au cours de la discussion, un ou deux représentants ont dit, je crois, qu'après tout la partie essentielle, contenue dans la fin de cette résolution, était la même que celle de la proposition du Brésil. Je ne le nie pas. Ce que je dis c'est qu'il s'est introduit, dans la première partie, le préambule — et c'est la faute des diverses résolutions qui l'ont précédé — un certain nombre de considérations qui compliquent considérablement l'affaire. Ces considérations me semblent être unilatérales; elles tiennent compte, presque uniquement, du désir d'évacuation prochaine et complète que nourrit le Gouvernement égyptien. Elle traite entièrement de la question d'évacuation, sans faire allusion aux autres questions qui ont été soulevées.

Je crois que le représentant de la Chine a dit que deux questions seulement avaient été portées devant ce Conseil: celle de l'évacuation et celle du Soudan, et qu'il n'avait pas été question de l'accord de défense mutuelle; mais je crois réellement qu'il n'en a pas été ainsi. Les trois questions ont été liées. Elles ont fait l'objet de la négociation qui a eu lieu, qui a échoué et dont nous discutons tous la reprise. Il me semble vraiment que le Conseil a été saisi de l'ensemble du problème. Comme l'a dit un représentant, quand on commence à vouloir trop préciser, on aboutit forcément à des diffi-

particularizations all going in one direction. They take no account of the other points on which negotiation broke down. They mention only evacuation, as the Council knows.

I had thought at an earlier stage that, in view of the allegation made before the Council to the effect that the Treaty of 1936 was no longer valid, there should also be included some formula to show that the Council has not accepted that allegation. I think that would help to balance the resolution. Similarly, if the Council is going to work everything into the preamble, I very much regret that the reference to consultation with the Sudan received insufficient support, and I am sorry to hear the representative of Australia, who was in favour of it, say that in his view it is perhaps useless to attempt to revive it.

In my opinion, either there should be a perfectly simple—by that I mean simply-phrased—and short resolution, such as was proposed by our Brazilian colleague, or, if all the various matters in dispute are to be enumerated, then the enumeration must be complete. Personally, I have great preference for the former procedure. If we ever get back to that, I should like to see a simple recommendation by the Council to the parties to resume negotiations and report to the Council. That would put the negotiations on a different footing from the one they were on before, and I personally should have hoped that in those circumstances they might succeed.

NOKRASHY Pasha (Egypt): I must thank the representative of China for his statement and for his explanation of the reasons that actuated him in formulating his resolution as it appears before the Council.

Sir Alexander Cadogan has said that there will be no pressure, since this case is before the Security Council. I have not been exaggerating in referring to this pressure; Sir Alexander Cadogan has kindly provided me with evidence of the pressure. I shall quote from the verbatim record of the 179th meeting, at which Sir Alexander Cadogan said, "It is still the case that His Majesty's Government is not prepared to relinquish its rights under article 8 of the Treaty of 1936 unconditionally."¹ What are these rights? They consist in the stationing of troops. Sir Alexander Cadogan has declared before this Council that his Government is not prepared to withdraw its troops unconditionally. Is it strange that I must request the Council to take that fact into account and to give the necessary consideration to the reasons which have been expounded by the representative of China?

I think I heard the representative of the United States declare that it would be fairer to put the two points together, as they are in the amendment just circulated by the representative of Australia. To the original draft, which reads, "Having confidence that the renewal of negotiations between the parties will result in the early evacuation of British troops from Egypt," it has been proposed to add, "and also in the settlement of the other issues in dispute between the parties."

I ask the Council, is it fair to put Egypt in this position of inequality, with one Member having

cutés. Je constate que les efforts qu'on a faits pour circonscrire la question penchent tous dans le même sens. Ils ne tiennent aucun compte des autres éléments qui ont amené la rupture de la négociation; ils ne font mention que de l'évacuation, comme le Conseil a pu s'en rendre compte.

J'avais pensé, à un stade antérieur des débats, que, puisqu'on a allégué, en présence du Conseil, que le Traité de 1936 n'est plus valide, on devrait envisager quelque formule montrant que le Conseil n'accepte pas cette affirmation; à mon avis, ceci servirait à équilibrer la résolution. Dans le même ordre d'idées, si le Conseil désire tout introduire dans le préambule, je trouve bien regrettable que l'allusion à une prise de contact avec le Soudan ait reçu un appui insuffisant et j'ai été désolé d'entendre le représentant de l'Australie, qui s'y était montré favorable, déclarer que, à son avis, il était peut-être inutile d'essayer de la reprendre.

J'estime qu'il y aurait lieu que la résolution soit ou bien une résolution courte et parfaitement simple — je veux dire par là, rédigée simplement — comme celle qui nous a été proposée par notre collègue brésilien, ou bien, si on veut énumérer tous les aspects du différend, il faut faire une énumération complète. Personnellement, je préfère de beaucoup la première solution. Si jamais nous y revenions, j'aimerais voir une simple recommandation du Conseil aux parties, les invitant à reprendre les négociations et à en référer au Conseil. Ceci mettrait les négociations sur un pied différent de celui qu'elles avaient auparavant et, personnellement, j'estime que, dans ces circonstances, elles auraient quelque chance de succès.

NOKRACHY-Pacha (Egypte) (*traduit de l'anglais*): J'ai à remercier le représentant de la Chine de sa déclaration et de l'explication qu'il a donnée, des raisons qui l'ont amené à formuler la résolution qu'il a soumise au Conseil.

Sir Alexander Cadogan a déclaré qu'il n'y aurait pas de pression, puisque l'affaire est devant le Conseil. Je n'ai pas exagéré en parlant de cette pression; Sir Alexander Cadogan m'en a lui-même obligeamment fourni la preuve. Je la trouve dans le compte rendu sténographique de la 179^{ème} séance, au cours de laquelle Sir Alexander Cadogan a déclaré que "le Gouvernement de Sa Majesté n'est pas disposé à abandonner inconditionnellement les droits qu'il tient de l'article 8 du Traité de 1936"¹. Quels sont ces droits? C'est le droit d'entretenir des forces armées sur le territoire égyptien. Sir Alexander Cadogan a déclaré, devant ce Conseil, que son Gouvernement n'était pas disposé à retirer inconditionnellement ses troupes. Est-il étrange que j'aie à prier le Conseil de tenir compte de cette déclaration et de tenir compte également des raisons qui ont été exposées par le représentant de la Chine?

Je crois avoir entendu le représentant des Etats-Unis dire qu'il serait plus juste de lier les deux questions, comme elles le sont dans l'amendement du représentant de l'Australie qui vient d'être distribué. Au projet original ainsi rédigé: "Confiant que le rétablissement de négociations directes entre les parties aboutira à la rapide évacuation des forces armées britanniques", l'amendement propose d'ajouter "et aussi au règlement des autres éléments du différend".

Est-il juste, je le demande au Conseil, de placer l'Egypte dans cette situation d'infériorité — situa-

¹ See *Official Records of the Security Council*, Second Year, No. 73.

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, Deuxième Année, No 73.

its troops on the territory of another and saying, "I will not withdraw my troops unconditionally;" and at the same time to say, "All right, talk about the evacuation and about the other disputes"? That is the pressure. That is what we object to. Therefore, if there is talk about fairness, it is Egypt which is the victim; Egypt has been the victim for sixty-five years. It requires only to be given its natural right of sovereign equality with the other Members of this family of nations. I am sure that right will be recognized.

Mr. TSIANG (China): I notice that most speakers have made no criticism of the operative parts of the resolution; the criticisms have come mainly on the preamble. I should like to say a few words about that.

Every representative who has spoken has expressed sympathy with Egypt's desire for the evacuation of foreign troops. On that point, if there is difference among us, the difference is merely in the degree of sympathy. Now that sympathy is a very important political factor in the world today. I think, therefore, that if we pass any resolution on this question, some recognition should be given to that factor.

As an amendment has been proposed, I submit that, according to our usual procedure, the President will first put the amendment to the vote. However, when the President comes to the procedure for voting on my resolution, I prefer to have the resolution voted on as a whole.

Mr. KATZ-SUCHY (Poland): Before the Council proceeds to the vote, I should like to explain the attitude of my delegation towards the new resolution.

The Council is today faced with its third resolution on the Egyptian question. My delegation finds, carried over into the Chinese resolution, a feature very similar to one included in the resolution presented here by the Brazilian representative. This feature is a tendency to avoid a decision and to dismiss the case by the adoption of some vague resolution.

I submit that the main issue of the problem is the withdrawal of United Kingdom troops from Egypt and the Sudan. We believe that unless a resolution takes that problem into consideration, no solution of the dispute can be found.

The Council could have acted on the basis of the Charter, and on the basis of the resolution of the General Assembly concerning foreign troops¹ without entering into the problem of the validity of the Treaty and regardless of the rights and wrongs of the dispute. As long as a resolution does not state the main issue clearly, and does not support the rightful demands of the Egyptian Government and the Egyptian people for the withdrawal of the troops, we believe that there will be no solution of the case.

The Australian representative mentioned the problem of the Sudan. In the opinion of the Polish delegation the future of the Sudan and the Su-

tion née du fait qu'un membre maintient ses troupes en territoire égyptien et déclare: "Je ne les retirerai pas sans conditions" — et de dire en même temps: "Parfait, parlez de l'évacuation et des autres éléments du différend"? Voilà la pression. C'est contre cela que nous protestons. Par conséquent, si l'on parle d'équité, c'est l'Égypte qui est la victime; elle l'est depuis soixante-cinq ans. Elle ne revendique que l'exercice de ses droits naturels de souveraineté dans les mêmes conditions que les autres membres de la famille des nations. Je suis sûr qu'on lui reconnaîtra ces droits.

M. TSIANG (Chine) (*traduit de l'anglais*): J'ai remarqué que la plupart des orateurs n'ont pas critiqué les passages essentiels de la résolution; leurs critiques portaient surtout sur le préambule. Je désirerais dire quelques mots à ce sujet.

Tous les représentants qui ont pris la parole ont montré de la compréhension à l'égard du désir qu'a manifesté l'Égypte de voir les troupes étrangères évacuer son territoire. S'il y a quelques divergences entre nous sur ce point, celles-ci ne portent que sur le degré de compréhension. Puisque la compréhension est un facteur politique important dans le monde d'aujourd'hui, je pense donc que, si nous adoptons une résolution sur la question, nous devrions, d'une manière ou d'une autre, faire état de ce précieux facteur politique de notre temps.

Puisqu'un amendement a été présenté, je suppose que, suivant les règles habituelles de procédure, le Président mettra cet amendement aux voix en premier lieu. Toutefois, lorsque le Président en viendra à la mise aux voix de ma résolution, je préférerais que le vote ait lieu sur l'ensemble.

M. KATZ-SUCHY (Pologne) (*traduit de l'anglais*): Avant que le Président ne passe au vote, je voudrais faire connaître l'attitude de ma délégation à l'égard de la nouvelle résolution.

Le Conseil en est aujourd'hui à sa troisième résolution sur la question égyptienne. Ma délégation trouve que la résolution de la Chine présente une caractéristique très voisine de celle qu'avait la résolution présentée ici par le représentant du Brésil. Cette caractéristique, c'est qu'on cherche à éviter une décision et qu'on se débarrasse de l'affaire par l'adoption d'une vague résolution.

Je considère que la question principale est le retrait des troupes du Royaume-Uni qui se trouvent en Égypte et au Soudan. J'estime que, si notre résolution ne tient pas compte de ce point, aucune solution ne pourra être trouvée au différend.

Le Conseil aurait pu agir en vertu de la Charte et de la résolution de l'Assemblée générale concernant les troupes étrangères¹, sans examiner le problème de la validité du traité et indépendamment du bon droit ou des torts des parties. Tant que notre résolution ne soutiendra pas expressément les légitimes revendications du Gouvernement et du peuple égyptiens en matière de retrait des troupes, nous pensons qu'aucune solution du problème ne sera possible.

Le représentant de l'Australie a fait allusion au problème du Soudan. De l'avis de la délégation polonaise, l'avenir du Soudan et du peuple sou-

¹ See *Resolutions adopted by the General Assembly during the second part of its first session, No. 41 (I), paragraph 7.*

¹ Voir les *Résolutions adoptées par l'Assemblée générale, pendant la seconde partie de sa première session, No 41 (I), paragraphe 7.*

danese people cannot be settled by negotiations between Egypt and the United Kingdom with or without the presence of a representative of the Sudan. It is a question which goes much deeper and concerns certain principal rights contained in the Charter. The Security Council and the United Nations should have dealt with the problem in quite a different manner by requiring the formulation of a different resolution and a deeper study of the problem. Therefore, we did not support the amendment previously presented by the Australian delegation. This is the second issue which the Chinese representative has avoided facing.

The Polish delegation cannot support either the resolution or the amendment.

Mr. GONZÁLEZ FERNÁNDEZ (Colombia): My delegation has had the good fortune of being in contact with the Chinese delegation the last few days, and finds that this proposed resolution is a satisfactory step for the Security Council to take at the present stage of the situation between the United Kingdom and Egypt:

As the Chinese representative has already pointed out, this proposed resolution recognizes what the Council as a whole has already practically recognized: the rightfulness of the aspirations of the Egyptian Government and the Egyptian people for an early evacuation of United Kingdom forces from Egypt. It recognizes also the fact that the United Kingdom has already recalled a certain number of its troops. It expresses the confidence of the Council that re-establishment of the discussions between the two parties may lead to an early and total evacuation of the troops from Egypt.

Like some other speakers here today, we regret that no mention has been made in the draft resolution of the Sudanese question. As may be recalled, in the draft proposal presented by the Colombian delegation there was a definite mention of that question. We received only the votes of Brazil, Syria and the United States. We therefore think, as does the Australian delegation, that it would not be of much use to raise the question again or have it included in the resolution. However, we hope that the negotiators of both the United Kingdom and Egypt will take into consideration all the statements made here, so that in taking decisions in connexion with the question of the joint administration of the Sudan, they will give due regard to the principle of self-determination of peoples and the right of self-government.

The PRESIDENT: As none of the members wish to speak, we shall act on the Chinese resolution. Since we have now received the Australian amendment to this resolution, the procedure which we shall follow is simple. We shall first dispose of the Australian amendment to the Chinese resolution, and then we shall take a decision on the Chinese resolution itself. Since none of the members has asked that we should vote separately on each paragraph of the Chinese resolution, we shall vote on the resolution as a whole.

The Assistant Secretary-General will read first the original text of the last paragraph of the preamble to the Chinese resolution, following which he will read the new text of this paragraph as amended by the representative of Australia.

danais ne peut être réglé par des négociations entre l'Égypte et le Royaume-Uni, avec ou sans la présence d'un représentant du Soudan. C'est une affaire qui va beaucoup plus loin et qui touche à certains droits essentiels reconnus par la Charte. Le Conseil de sécurité et les Nations Unies auraient dû aborder le problème d'une manière tout autre en demandant la rédaction d'une résolution différente et une étude plus approfondie du problème. C'est pourquoi nous ne nous sommes pas associés à l'amendement présenté antérieurement par la délégation de l'Australie. Ceci est le deuxième élément que le représentant de la Chine a négligé d'envisager.

La délégation polonaise ne peut s'associer, ni à la résolution, ni à l'amendement.

M. GONZÁLEZ-FERNÁNDEZ (Colombie) (*traduit de l'anglais*): Ma délégation a eu le plaisir de se trouver, ces derniers jours, en rapport avec la délégation de la Chine et elle estime que le présent projet de résolution est une mesure qu'il est à propos de prendre, au point où en sont les relations entre le Royaume-Uni et l'Égypte.

Comme l'a déclaré le représentant de la Chine, ce projet reconnaît ce que le Conseil a déjà, dans son ensemble, pratiquement reconnu: la légitimité des aspirations du Gouvernement et du peuple égyptiens à une prompte évacuation de l'Égypte par les troupes du Royaume-Uni. Il reconnaît également le fait que le Royaume-Uni a déjà rappelé une certaine partie de ses troupes. Il exprime le conviction du Conseil que la reprise des discussions entre les deux parties pourra aboutir bientôt à un retrait total des troupes qui se trouvent encore en territoire égyptien.

Comme d'autres orateurs l'ont fait observer ici, nous regrettons que le projet de résolution ne fasse aucune allusion à la question soudanaise. On se souviendra que dans le projet proposé par la délégation de la Colombie, il y avait une allusion précise à cette question. Mais nous n'avons recueilli que les voix du Brésil, de la Syrie et des États-Unis. Je crois, par conséquent, comme la délégation de l'Australie, qu'il y aurait peu d'intérêt à soulever la question à nouveau ou à l'inclure dans la résolution. Toutefois, j'espère que, en prenant des décisions relatives à la question de l'administration mixte du Soudan, les négociateurs, tant anglais qu'égyptiens, tiendront compte de toutes les déclarations faites ici, de manière à marquer leur respect du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et de leur droit à un gouvernement autonome.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Puisqu'aucun membre ne désire la parole, nous allons mettre aux voix la résolution de la Chine. Puisque l'Australie a présenté un amendement à cette résolution, la procédure que nous allons suivre est simple: nous allons, tout d'abord, nous prononcer sur l'amendement à la résolution de la Chine présenté par la délégation de l'Australie, puis nous prendrons une décision à l'égard de la résolution elle-même. Aucun membre n'ayant demandé que chaque paragraphe soit mis aux voix séparément, nous émettrons un vote sur la résolution dans son ensemble.

Je demande au Secrétaire général adjoint de lire d'abord l'ancien texte du dernier paragraphe du préambule de la résolution de la Chine, après quoi, il lira le nouveau texte de ce paragraphe modifié par l'amendement du représentant de l'Australie.

Mr. SOBOLEV (Assistant Secretary-General in charge of Security Council Affairs): The last paragraph of the preamble to the Chinese resolution reads:

"Having confidence that the re-establishment of direct contact between the parties will result in early evacuation of remaining British armed forces;"

The Australian amendment reads as follows:

"Having confidence that the renewal of negotiations between the parties will result in the early evacuation of British troops from Egypt and also in the settlement of the other issues in dispute between the parties;"

The PRESIDENT: We shall vote first on the Australian amendment.

In accordance with Article 27 of the Charter, the United Kingdom representative did not take part in the voting.

A vote was taken by show of hands. There were 4 votes in favour, none against and 6 abstentions. The amendment was not adopted, having failed to obtain the affirmative vote of seven members.

Votes for:

Australia
Brazil
France
United States of America

Abstentions:

Belgium
China
Colombia
Poland
Syria
Union of Soviet Socialist Republics

The PRESIDENT: We shall now vote on the Chinese resolution as a whole, including the original text of the paragraph to which the Australian amendment was submitted.

In accordance with Article 27 of the Charter, the United Kingdom representative did not take part in the voting.

A vote was taken by show of hands. There were 2 votes in favour, none against and 8 abstentions. The resolution was not adopted, having failed to obtain the affirmative votes of seven members.

Votes for:

China
Colombia

Abstentions:

Australia
Belgium
Brazil
France
Poland
Syria
Union of Soviet Socialist Republics
United States of America

The PRESIDENT: The Security Council has been unable to adopt any decision on the Egyptian question so far. Since we have no other proposals before us at this meeting, our work today is finished. The only proposal considered today was one submitted by the Chinese representative and an

M. SOBOLEV (Secrétaire général adjoint chargé du Département des affaires du Conseil de sécurité) (*traduit de l'anglais*): Voici le texte du dernier paragraphe du préambule de la résolution de la Chine:

"Confiant que le rétablissement de négociations directes entre les parties aboutira à la rapide évacuation des forces armées britanniques encore présentes sur le territoire;"

Voici le texte de l'amendement proposé par l'Australie:

"Ayant confiance que le renouvellement des négociations entre les parties aboutira à une prompte évacuation de l'Égypte par les troupes britanniques, ainsi qu'au règlement des autres éléments du différend".

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Nous allons d'abord mettre aux voix l'amendement présenté par l'Australie.

Conformément à l'Article 27 de la Charte, le représentant du Royaume-Uni s'abstient de voter.

Il est procédé au vote à main levée. Il y a 4 voix pour, zéro contre et 6 abstentions. N'ayant pas obtenu le vote affirmatif de sept membres, l'amendement n'est pas adopté.

Votent pour:

Australie
Brésil
France
Etats Unis d'Amérique

S'abstiennent:

Belgique
Chine
Colombie
Pologne
Syrie
Union des Républiques socialistes soviétiques

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je mets aux voix l'ensemble de la résolution de la Chine, y compris l'ancien texte du paragraphe sur lequel portait l'amendement australien.

Conformément à l'Article 27 de la Charte, le représentant du Royaume-Uni s'abstient de voter.

Il est procédé au vote à main levée. Il y a 2 voix pour, zéro contre et 8 abstentions. N'ayant pas obtenu le vote affirmatif de sept membres, la résolution n'est pas adoptée.

Votent pour:

Chine
Colombie

S'abstiennent:

Australie
Belgique
Brésil
France
Pologne
Syrie
Union des Républiques socialistes soviétiques
Etats-Unis d'Amérique

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Le Conseil de sécurité n'a pas encore pu arriver à une décision sur la question égyptienne. Puisque le Conseil n'a pas été saisi d'autres propositions, nos travaux d'aujourd'hui sont terminés. La seule proposition que nous ayons examinée aujourd'hui

amendment by the Australian representative. Of course, the Egyptian question remains on the agenda of the Security Council and the Council may be called to continue consideration of the question at the request of any member of the Council or either of the two parties involved.

Sir Alexander CADOGAN (United Kingdom) : I should like to be clear on one point. Is it the President's personal ruling that since the Council has failed to reach a conclusion in this case, the question is automatically retained on the agenda? Is that provided for in any rule of procedure, or, if the Council wishes to retain the question on its agenda, is a Council decision required?

The PRESIDENT : Naturally, until the Council decides to remove this question from the agenda, it remains on the agenda.

Mr. EL-KHOURI (Syria) : I think this is a good moment for the response to the appeal which I have already made at this meeting. This case resembles the one I mentioned before, which took place in London last year when the Security Council failed to find a resolution which could be adopted. Then, the United Kingdom and France informed the Council that they were ready, even without a resolution, to execute the desire of the Council. As the wish of the Council here has been quite clear, as the withdrawal of United Kingdom troops from the territory of a Member State is desired by everyone in the Council, I hope that His Majesty's Government will take this step even without an invitation or a recommendation to do so from the Security Council. It should be done spontaneously if the United Kingdom wishes to do so. If the United Kingdom begins that action, I think the matter will be solved without difficulty.

Sir Alexander CADOGAN (United Kingdom) : I am sure that my Government will take note of the statement of the representative of Syria and will, of course, study the whole of the discussion which has taken place.

The representative of Syria referred again to a similar case which took place in London. I will point out that the present case is, in a sense, rather different. As I remember in the case of Syria and Lebanon, there was a very clearly expressed view of the requisite majority of the Council, but it was prevented from becoming effective by the vote of one permanent member of the Council. I do not know what view my Government will take of the discussions which have taken place here. I am sure the representative of Syria himself would not expect me to make any pronouncement at this moment. I can only say that my Government has been following this case closely. It has noted everything that has been said and everything that has been proposed. As I said just now, it has already given an earnest indication, I think, of its desire to be as reasonable as possible. It has made a gesture. I do not think it could be very much encouraged by the result of that effort, but no doubt it will reflect upon that. I cannot say anything as to what its future course or decisions may be.

Colonel HODGSON (Australia) : The President has mentioned an adjournment. If the Council has

été celle du représentant de la Chine, amendée par le représentant de l'Australie. Bien entendu, la question égyptienne reste à l'ordre du jour du Conseil de sécurité et celui-ci pourra reprendre son examen à la requête de l'un quelconque des membres du Conseil ou de l'une ou l'autre des deux parties à ce différend.

Sir Alexander CADOGAN (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*) : Je voudrais demander des éclaircissements sur un point. Est-ce par une décision personnelle du Président que le Conseil, n'ayant pu aboutir à une conclusion dans cette affaire, maintient automatiquement la question à l'ordre du jour? Est-ce là une mesure prévue par un règlement intérieur quelconque, ou bien faut-il, pour que le Conseil maintienne la question à l'ordre du jour, qu'il prenne une décision en ce sens?

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*) : Bien entendu, la question reste à l'ordre du jour jusqu'à ce que le Conseil ait décidé de la retirer.

M. EL-KHOURI (Syrie) (*traduit de l'anglais*) : Je crois que le moment est venu de répondre à l'appel que j'ai déjà lancé au cours de cette séance. Comme je l'ai dit précédemment, cette affaire ressemble à ce qui s'est passé à Londres l'année dernière. Le Conseil de sécurité n'ayant pu adopter résolution, le Royaume-Uni et la France ont informé le Conseil qu'ils étaient prêts, même en l'absence de toute résolution, à se ranger aux désirs du Conseil. Comme le désir du Conseil est tout à fait clair et comme tous les membres du Conseil souhaitent le retrait des troupes du Royaume-Uni qui se trouvent sur le territoire d'un Etat Membre, j'espère que le Gouvernement de Sa Majesté agira en ce sens, même en l'absence d'une invitation ou d'une recommandation du Conseil de sécurité à cet effet. Cette décision devrait être prise spontanément si le Gouvernement du Royaume-Uni le veut bien. Si le Royaume-Uni prend cette initiative, j'estime que la question sera résolue sans difficultés.

Sir Alexander CADOGAN (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*) : Je suis convaincu que mon Gouvernement prendra acte des déclarations du représentant de la Syrie et qu'il étudiera attentivement l'ensemble des débats.

Le représentant de la Syrie a de nouveau évoqué une affaire analogue qui s'est réglée à Londres. Je voudrais signaler que le cas actuel est, sous certains aspects, assez différent. Si je me souviens bien, dans le cas de la Syrie et du Liban, il y avait eu un avis bien net de la majorité requise du Conseil, mais il n'avait pu prendre effet en raison du vote d'un membre permanent du Conseil. Je ne sais pas quelles conclusions tirera mon Gouvernement des discussions qui ont eu lieu ici. Je suis convaincu que le représentant de la Syrie lui-même ne s'attend pas à ce que je me prononce dès maintenant. Tout ce que je peux dire, c'est que mon Gouvernement a suivi l'affaire de près. Il a tenu compte de tout ce qui a été dit et de tout ce qui a été proposé. Comme je viens de la rappeler, il a déjà donné une indication précise, à mon avis, de son désir d'être aussi raisonnable que possible. Il a fait un geste. Je ne crois pas qu'il ait été très encouragé par le résultat de cette tentative; néanmoins, il y réfléchira. Il m'est impossible de dire quoi que ce soit en ce qui concerne la ligne de conduite qu'il adaptera ou les décisions qu'il pourra prendre.

Le colonel HODGSON (Australie) (*traduit de l'anglais*) : Le Président a parlé d'ajournement.

finished with the Egyptian question for the time being, I should like to refer to another matter, with the President's permission.

The PRESIDENT: We may consider that the meeting on the Egyptian question is adjourned. The Australian representative may now touch upon another question.

357. Discussion of agenda items for future meetings

Colonel HODGSON (Australia): On behalf of the Sub-Committee appointed by the Security Council for the consideration of the governorship of Trieste I should like to remark that the Sub-Committee has completed its report. It was signed this afternoon and the Sub-Committee has requested that the report should be transmitted to the President and circulated among the members of the Security Council. In view of the probability that the ratification of the peace treaty with Italy will almost immediately be deposited in Paris, and that that treaty will shortly enter into force, this question assumes a degree of urgency. I would suggest, with respect to this matter, that the President might instruct the Secretariat to place it on the agenda of the next meeting of the Security Council.

The PRESIDENT: As President of the Council, I received the letter from the Sub-Committee five or ten minutes before the commencement of this meeting. Probably most of the other members of the Council, if not all of them, have received this letter only today. We have not had time to study it. Nevertheless, I have no objection to placing this question on the agenda of one of the meetings of the Security Council.

If there is no objection to this procedure, I shall not set a definite date for the meeting of the Council on this question but, as President, I shall notify the members of the Council of the date of our meeting on the question of the governorship of Trieste.

As there is no objection, we shall act in accordance with the statement I made.

I wish to direct the attention of the Council to another matter which, however, I am not going to ask the Council to discuss at this meeting, namely, the situation in Indonesia. The members of the Council are aware of the decision that was adopted by the Council. Thus far, however, we have not received any information from the consuls who are obliged to report to the Security Council on the situation in Indonesia in accordance with the resolution adopted by the Security Council (document S/513).¹ The Council cannot wait indefinitely. We should receive some kind of information; if not complete information, at least partial, in the beginning.

I am not going to ask the Council to discuss this matter at this time as it is not on the agenda. I merely wish to say that, if we do not receive any information from the consuls in Indonesia in the very near future, then I, as President, shall be obliged to direct the attention of the Council to this fact

¹ See *Official Records of the Security Council*, Second Year, No. 82, 193d meeting.

Si le Conseil en a terminé, pour le moment, avec la question égyptienne, je voudrais aborder une autre question, avec la permission du Président.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Nous pouvons considérer comme ajournée la séance consacrée à la question égyptienne. Le représentant de l'Australie peut aborder maintenant une autre question.

357. Discussion des points de l'ordre du jour des séances ultérieures

Le colonel HODGSON (Australie) (*traduit de l'anglais*): Au nom du Sous-Comité chargé par le Conseil de sécurité de préparer la nomination du Gouverneur de Trieste, je désire faire connaître que le Sous-Comité a terminé son rapport. Ce rapport a été signé, cet après-midi, et le Sous-Comité a demandé qu'il soit transmis au Président et communiqué aux membres du Conseil de sécurité. Comme il est probable que les ratifications du traité de paix avec l'Italie seront déposées à Paris à très bref délai et que le traité entrera en vigueur dans peu de temps, cette question prend une urgence particulière et je suggère, à ce propos, que le Président invite le Secrétariat à l'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil de sécurité.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): En qualité de Président du Conseil, j'ai reçu la lettre du Sous-Comité cinq ou dix minutes avant le commencement de cette séance. La plupart des autres membres du Conseil, tous peut-être, n'ont reçu cette lettre qu'aujourd'hui. Nous n'avons pas eu le temps de l'étudier. Néanmoins, je ne vois pas d'objections à inscrire cette question à l'ordre du jour de l'une des séances du Conseil de sécurité.

S'il n'y a pas d'opposition à la procédure que je vous propose, je ne fixerai pas de date définitive pour la séance du Conseil où cette question sera discutée, mais, en tant que Président, je ferai connaître aux membres du Conseil la date de la réunion qui portera sur la question du Gouverneur de Trieste.

Aucune opposition ne s'étant manifestée, nous agirons comme je viens de l'indiquer.

Je désire appeler l'attention du Conseil sur une autre question, que je ne demande du reste pas au Conseil de discuter séance tenante, à savoir la situation en Indonésie. Les membres du Conseil connaissent la décision qui a été adoptée par le Conseil. Jusqu'ici nous n'avons reçu aucun renseignement des Consuls qui ont été invités à faire rapport au Conseil de sécurité sur la situation en Indonésie, en vertu de la résolution adoptée par le Conseil de sécurité (document S/513)¹. Le Conseil ne peut pas attendre indéfiniment; nous devrions recevoir quelques informations, sinon complètes, du moins partielles, pour commencer.

Je ne demande pas au Conseil de discuter la question en ce moment, puisqu'elle ne figure pas à l'ordre du jour. Je désire indiquer simplement que, si nous ne recevons, sous peu, des renseignements de la part de ces consuls, je me verrai obligé, en tant que Président, d'attirer l'attention

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, Deuxième Année, No 82, 193ème séance.

and to place this question on the agenda of one of our meetings.

Colonel HODGSON (Australia): In connexion with the remarks of the President, and on behalf of my Government, I should like to advise the President and members of the Council that the Government of Indonesia has nominated Australia as its representative on the Committee of three members of the Security Council, and that my Government has willingly accepted that nomination.

The PRESIDENT: The Council takes note of the statement of the representative of Australia.

Mr. VAN LANGENHOVE (Belgium) (*translated from French*): Further to the statement just made by the representative of Australia, I should like to say that the Netherlands Government has asked the Belgian Government to represent it, and that the Belgian Government has consented to do so.

The PRESIDENT: The Council takes note of the statement made by the representative of Belgium.

The meeting rose at 6.10 p.m.

du Conseil sur ce fait et d'inscrire la question à l'ordre du jour de l'une de nos séances.

Le colonel HODGSON (Australie) (*traduit de l'anglais*): A propos de ce que vient de dire le Président, je désire, au nom de mon Gouvernement, faire connaître au Président et aux membres du Conseil que le Gouvernement de l'Indonésie a proposé à l'Australie de le représenter au Comité des trois membres du Conseil de sécurité, et que mon Gouvernement a accepté cette offre.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Le Conseil prend note de la déclaration du représentant de l'Australie.

M. VAN LANGENHOVE (Belgique): Je voudrais compléter la déclaration que vient de faire le représentant de l'Australie en indiquant que le Gouvernement néerlandais a fait appel, de son côté, au Gouvernement belge, qui a accepté.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Le Conseil prend note de la déclaration que vient de faire le représentant de la Belgique.

La séance est levée à 18 h. 10.

SALES AGENTS OF THE UNITED NATIONS PUBLICATIONS

DEPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

ARGENTINA—ARGENTINE

Editorial Sudamericana S.A.
Alsina 500
BUENOS AIRES

AUSTRALIA—AUSTRALIE

H. A. Goddard Pty. Ltd.
255a George Street
SYDNEY, N. S. W.

BELGIUM—BELGIQUE

Agence et Messageries de la
Presse, S. A.
14-22 rue du Persil
BRUXELLES

BOLIVIA—BOLIVIE

Librería Científica y Literaria
Avenida 16 de Julio, 216
Casilla 972
LA PAZ

CANADA

The Ryerson Press
299 Queen Street West
TORONTO

CHILE—CHILI

Edmundo Pizarro
Merced 846
SANTIAGO

CHINA—CHINE

The Commercial Press Ltd.
211 Honan Road
SHANGHAI

COLOMBIA—COLOMBIE

Librería Latina Ltda.
Apartado Aéreo 4011
BOGOTÁ

COSTA RICA—COSTA-RICA

Trejos Hermanos
Apartado 1313
SAN JOSÉ

CUBA

La Casa Belga
René de Smedt
O'Reilly 455
LA HABANA

CZECHOSLOVAKIA—

TCHECOSLOVAQUIE

F. Topic
Narodni Trida 9
PRAHA 1

DENMARK—DANEMARK

Einar Munksgaard
Nørregade 6
KØBENHAVN

DOMINICAN REPUBLIC—

REPUBLIQUE DOMINICAINE

Librería Dominicana
Calle Mercedes No. 49
Apartado 656
CIUDAD TRUJILLO

ECUADOR—EQUATEUR

Muñoz Hermanos y Cía.
Nueve de Octubre 703
Casilla 10-24
GUAYAQUIL

EGYPT—EGYPTE

Librairie "La Renaissance d'Egypte"
9 Sh. Adly Pasha
CAIRO

ETHIOPIA—ETHIOPIE

Agence éthiopienne de publicité
P. O. Box 8
ADDIS-ABEBA

FINLAND—FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa
2, Keskuskatu
HELSINKI

FRANCE

Editions A. Pedone
13, rue Soufflot
PARIS, V^o

GREECE—GRECE

"Eleftheroudakis"
Librairie internationale
Place de la Constitution
ATHÈNES

GUATEMALA

José Goubaud
Goubaud & Cía. Ltda.
Sucesor
5a Av. Sur No. 6 y 9a C. P.
GUATEMALA

HAITI

Max Bouchereau
Librairie "A la Caravelle"
Boîte postale 111-B
PORT-AU-PRINCE

ICELAND—ISLANDE

Bokaverzlun Sigfusar Eymundssonar
Austurstreti 18
REYKJAVIK

INDIA—INDE

Oxford Book & Stationery Company
Scindia House
NEW DELHI

IRAN

Bongahe Piaderow
731 Shah Avenue
TEHERAN

IRAQ—IRAK

Mackenzie & Mackenzie
The Bookshop
BAGHDAD

LEBANON—LIBAN

Librairie universelle
BEYROUTH

LUXEMBOURG

Librairie J. Schummer
Place Guillaume
LUXEMBOURG

NETHERLANDS—PAYS-BAS

N. V. Martinus Nijhoff
Lange Voorhout 9
's-GRAVENHAGE

NEW ZEALAND—

NOUVELLE-ZELANDE

Gordon & Gotch, Ltd.
Waring Taylor Street
WELLINGTON

United Nations Association of
New Zealand
P. O. 1011, G.P.O.
WELLINGTON

NICARAGUA

Ramiro Ramírez V.
Agencia de Publicaciones
MANAGUA, D. N.

NORWAY—NORVEGE

Johan Grundt Tanum Forlag
Kr. Augustgt. 7A
OSLO

PERU—PEROU

Librería internacional del Peru,
S.A.
Casilla 1417
LIMA

PHILIPPINES

D. P. Pérez Co.
132 Riverside
SAN JUAN, RIZAL

POLAND—POLOGNE

Spółdzielnia Wydawnicza
"Czytelnik"
38 Poznańska
WARSZAWA

SWEDEN—SUEDE

A.-B. C. E. Fritzes Kungl.
Hofbokhandel
Fredsgatan 2
STOCKHOLM

SWITZERLAND—SUISSE

Librairie Payot S. A.
LAUSANNE, GENÈVE, VEVEY,
MONTREUX, NEUCHÂTEL,
BERNE, BASEL
Hans Raunhardt
Kirchgasse 17
ZURICH I

SYRIA—SYRIE

Librairie universelle
DAMAS

TURKEY—TURQUIE

Librairie Hachette
469 Istiklal Caddesi
BEYOGLU-ISTANBUL

UNION OF SOUTH AFRICA— UNION SUD-AFRICAINÉ

Central News Agency
Commissioner & Rissik Sts.
JOHANNESBURG and at CAPETOWN
and DURBAN

UNITED KINGDOM—

ROYAUME-UNI

H. M. Stationery Office
P. O. Box 569
LONDON, S.E. 1

and at H.M.S.O. Shops in
LONDON, EDINBURGH, MANCHESTER
CARDIFF, BELFAST, BIRMINGHAM
and BRISTOL

UNITED STATES OF AMERICA—

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE

International Documents Service
Columbia University Press
2960 Broadway
New York 27, N. Y.

URUGUAY

Oficina de Representación de
Editoriales
Av. 18 de Julio 1333 Esc. 1
MONTEVIDEO

VENEZUELA

Escritoría Pérez Machado
Conde a Piñango 11
CARACAS

YUGOSLAVIA—YUGOSLAVIE

Državno Preduzece
Jugoslovenska Knjiga
Moskovska Ul. 36
BEOGRAD